

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2021

Projet de délibération n° 02

Rapporteur : Didier DOUCET, Président

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2021 / CCPV

Le Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire pour les communes et leurs groupements qui comptent plus de 3 500 habitants. Il doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

Il doit permettre de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur la situation financière de cette dernière afin d'éclairer les choix lors du vote du Budget Primitif.

EXPOSE

I – Environnement national (sources : OFCE, Caisse Epargne, la Gazette des Communes, Banque des Territoires) **A la date de novembre 2020**

A – Zone euro : Crise sanitaire inédite et activité en dents de scie

Après une chute vertigineuse du PIB, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi cet été, passant de - 11,8 % T/T au T2 à + 12,7 % T/T au T3 (-4,3 % sur un an).

Pour autant l'activité demeure en retrait de plus de 4 % par rapport à fin 2019, les secteurs sources de fortes interactions sociales tels que les services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres activités liées au tourisme demeurant durablement affectés. Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) souffrent ainsi davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne). Fin septembre, les indicateurs avancés étaient au vert (enquêtes de confiance, carnets de commandes...) malgré les incertitudes sur l'issue de l'élection présidentielle américaine et sur celle des négociations post-Brexit entre l'UE et le RU.

Mais la 2^{ème} vague de l'épidémie qui frappe actuellement l'Europe devrait renverser cette tendance. Les mesures de restriction, progressivement réintroduites dans la plupart des pays, conduisent à de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays (Irlande, Pays de Galles, France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie...) depuis octobre. L'activité en zone euro devrait à nouveau se contracter au T4, mais dans une moindre mesure les gouvernements tentant de minimiser l'impact économique notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction).

Soutien massif des institutions européennes

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la 2^{ème} vague de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

Au cours de l'été, les États membres de l'UE se sont mis d'accord sur un important plan de relance de 750 milliards € en prêts et subventions, en plus du programme SURE (100 Mds €) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée. Sur le plan sanitaire, la commission a également annoncé fin octobre le financement de transferts transfrontaliers de patients (220 millions €) là où cela est nécessaire.

De son côté, contrairement à 2008, la BCE a réagi rapidement et significativement. Après avoir augmenté son

programme d'achats d'actifs (APP) de 120 milliards €, elle a créé le programme PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) initialement doté d'une capacité de 750 milliards € puis portée à 1350 milliards € début juin. Pour alimenter les banques en liquidités, elle a également assoupli les conditions des TLTRO III puis créé le programme PELTRO (Pandemic Emergency Longer-Term Refinancing Operations). Au-delà, elle a maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter à environ - 8 % en 2020 avant de rebondir à 6 % en 2021.

B - La France

L'économie à l'épreuve de l'épidémie de la COVID-19

Résiliente en 2019 (1,5 %), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 au premier semestre 2020. Reculant de 5,9 % au T1, le PIB a chuté de 13,7 % au T2 suite au confinement national instauré au printemps dernier (17 mars au 11 mai). Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi à l'été tout en restant inférieure de 4 % à son niveau d'avant crise. La croissance du PIB au T3 a ainsi atteint 18,2 % T/T mais a reculé de 4,3 % en glissement annuel.

L'accélération des contaminations depuis la fin de l'été a conduit à un nouveau confinement national du 30 octobre au 15 décembre, avant de laisser place à un couvre-feu. L'activité économique devrait à nouveau se contracter au T4. Toutefois compte tenu de la progressivité des mesures de restriction imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au T2, - 8 % étant attendu au T4. Dans ce contexte incertain quant à la durée du confinement et à la hauteur de la 2^{ème} vague, la croissance française devrait chuter de - 10,3 % en 2020 avant de rebondir à 5,7 % en 2021.

Marché du travail

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant. Au premier semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié. En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emploi a ainsi dépassé les 692 000 créations d'emploi lentement accumulées au cours des deux ans et demi séparant le T2 2017 du T4 2019.

Cette destruction massive d'emploi ne s'est pas immédiatement traduite par une hausse du taux de chômage tel que mesuré par le BIT. En effet, le nombre de chômeurs se déclarant activement à la recherche d'un emploi ayant diminué pendant le confinement, le taux de chômage a nettement diminué au S1 passant de 8,1 % au T4 2019 à 7,1 % au T2 2020, alors même que la situation sur le marché du travail se détériorait. L'assouplissement des restrictions durant l'été aura eu raison de cette baisse du chômage en trompe-l'œil. Au T3, le nombre de chômeurs a augmenté de 628 000 en France et atteint 2,7 millions tandis que le taux de chômage (BIT) s'élevait de nouveau à 9,0 %.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % de PIB) et à 6,6 milliards € pour 2021.

Malgré cela, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de 2022.

Soutien économique par emprunt

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné le 1er

confinement d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que le tourisme, l'automobile et l'aéronautique).

Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards € (environ 20 % du PIB). Toutefois, seule une partie des mesures (64,5 Mds €) aura un impact direct sur le solde public, l'impact des mesures de trésorerie (76 Mds €) et de garanties de l'Etat (327,5 Mds €) à ce stade incertain n'étant susceptible d'intervenir qu'après 2020.

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a lancé en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe. Comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

Enfin, l'annonce du 2ème confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards € de soutien financier, largement répartie sur les programmes mis en place précédemment.

Niveau d'inflation faible

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation de l'IPC français a fortement baissé, passant de 1,5 % en GA en janvier 2020 à 0 % en septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016.

Cette forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services, induit par une plus forte baisse de la demande mondiale relativement à celle de l'offre mondiale induites par l'instauration de confinements dans de nombreux pays du monde. La chute des prix du pétrole est ainsi largement à l'origine de la disparition de l'inflation française. Le prix du baril de Brent est en effet passé de 69 dollars fin 2019 à moins de 10 dollars le 21 avril 2020. Depuis il est remonté à 46 dollars avant de repartir à la baisse fin août.

A noter toutefois une remontée du prix du pétrole à compter de novembre 2020 (38 dollars) pour atteindre les 56 dollars à février 2021.

Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible un certain temps : après 1,1 % en 2019, l'inflation française (IPC) devrait à peine atteindre 0,5 % en moyenne en 2020 et demeurer à 0,6 % en 2021.

Niveau record des demandes de crédits des entreprises

Depuis mars, la crise sanitaire s'est traduite par une forte hausse des demandes de crédits de trésorerie des entreprises (TPE, PME, ETI), atteignant des niveaux records. La proportion des crédits de trésorerie dans les nouveaux crédits octroyés (hors découverts) est ainsi passée de 35 % au T1 2020 à 72 % au T2 2020. Ces hausses reflètent le développement des Prêts Garantis par l'État (PGE) accordés aux entreprises à des taux très bas (0,67 % en moyenne au T2), le coût de la ressource des banques n'étant augmenté que de la prime de garantie. Fin septembre 2020, les crédits mobilisés par les entreprises atteignaient 1 170 milliards € soit une hausse de 12,4 % en GA. Sans surprise, ce sont les secteurs de l'hébergement et restauration, le conseil et les services aux entreprises et le transport et entreposage qui ont été les plus demandeurs.

Après avoir ralenti en mars et avril en raison du confinement, la demande de crédit des ménages pour l'habitat a rebondi au T3, les conditions de financement demeurant toujours favorables.

Impact durable de la crise sanitaire sur les finances publiques

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB selon le 4ème projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020.

Pour 2021, le gouvernement prévoyait, dans le PLF 2021 avant le nouveau confinement, une baisse du déficit public à 6,7 % du PIB et une dette publique à 116,2 % du PIB.

Pour autant, la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE. En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps. Or, si la banque centrale ne réduit pas son bilan dans les années à venir, les obligations achetées par la BCE deviendront « perpétuelles » et le taux d'endettement ne différera de la période pré-crise que d'un point de vue comptable.

II - Mesures relatives aux collectivités locales

A - Projet de Loi de Finances 2021 :

Ce document PLF 2021 expose les principales mesures qui se rapportent au projet de loi de finances (PLF) pour 2021 tel qu'il a été présenté en Conseil des ministres le 28 septembre 2020, complété des premiers amendements adoptés par l'Assemblée nationale.

En janvier 2021 à l'issue du vote des textes définitifs, il fera l'objet d'une actualisation, avec l'aperçu de l'environnement macro-économique.

1 - Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en baisse dans le PLF 2021 :

fin des dégrèvements de taxe d'habitation (TH)

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'Etat majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle.

Ils atteignent 104,4 milliards € dans le PLF 2021 à périmètre courant, en baisse de 10 % par rapport à la LFI 2020. Cette diminution est directement liée à la suppression des dégrèvements de TH puisqu'en 2021, le produit de la TH est affecté au budget de l'Etat (- 13 Mds €) et le bloc communal est compensé par de nouvelles ressources fiscales (pour compenser, la CCPV se verra verser une fraction de TVA).

2 - Concours financiers de l'Etat (51,9 Mds €)

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT).

La mission RCT se compose à environ 90 % de quatre dotations : la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétences, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation globale d'équipement (DGE) des départements.

3 - DGF Stable

La DGF est stable avec un montant de 26,756 milliards €.

Le FCTVA poursuit sa croissance (+ 9,1 %) grâce à une bonne reprise de l'investissement local depuis 2017.

Deux nouveaux prélèvements sur les recettes de l'Etat voient le jour, le 1er pour soutenir le bloc communal confronté aux pertes de recettes liées à la crise sanitaire (Ex : Les EPCI contributeurs au FNGIR (cas de la CCPV) subissant une perte de CFE supérieure à 70 % depuis 2012 bénéficient d'une compensation), et le 2nd pour compenser la révision des valeurs locatives des locaux industriels.

Les compensations d'exonérations de fiscalité locale, quant à elles, chutent (- 80 %) du fait de la mise en place de la réforme fiscale dès 2021 et par conséquent de l'arrêt de la prise en charge par l'Etat du dégrèvement de la TH.

4 – Soutien de l'Etat à l'investissement local

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliard € dans le PLF 2021, montants inchangés par rapport à 2020 :

- Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €

La dotation globale d'équipement (DGE) des départements est quant à elle renouvelée au même niveau que l'année passée : 212 millions €.

5 – Application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA

Après 2 reports dans les LFI précédentes, cet article planifie la mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA dès 2021.

Cette automatisation sera possible grâce à l'application dédiée nommée ALICE (automatisation de la liquidation des concours de l'Etat).

L'éligibilité de la dépense au FCTVA ne sera plus fonction de sa nature juridique mais de son imputation comptable.

La mise en œuvre se fera progressivement sur 3 ans pour les dépenses éligibles réalisées à partir du 1er janvier 2021 : en 2021, pour les collectivités percevant le FCTVA l'année même de la dépense ; en 2022 ou en 2023 respectivement pour les perceptions en N+1 ou N+2.

En 2021, un bilan sera réalisé pour s'assurer de la neutralité budgétaire de cette réforme. Dans le cas contraire, il serait alors nécessaire de mettre en place des mesures correctrices (par exemple réduire l'assiette des imputations comptables éligibles).

6- Hausse de la péréquation verticale

Elle représente 220 millions € en 2021.

Pour la 3ème année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

7- Baisse des impôts de production de 10 milliards €

Le Gouvernement a ainsi décidé de supprimer la part de CVAE des régions, soit 7,5 milliards € en 2019. Pour ce faire, le taux théorique de CVAE, fixé au niveau national, sera divisé par 2 et passera de 1,5 % à 0,75 % dès le 1er janvier 2021.

En remplacement, les régions récupèrent une fraction de TVA, qui viendra s'ajouter à celle qu'elles perçoivent depuis 2018 à la place de la DGF.

Cette affectation de TVA fait partie des engagements issus de l'Accord de méthode signé entre l'Etat et les Régions le 30 juillet 2020.

La CVAE collectée au niveau national l'année N est répartie l'année suivante au profit des collectivités sur le territoire où est implantée l'entreprise.

La suppression de la part régionale de CVAE entraîne mécaniquement une nouvelle répartition pour le bloc communal et les départements dès 2021.

⇒ Baisse du plafonnement de la contribution économique territoriale (CET)

Pour ne pas pénaliser les entreprises, la CET est plafonnée à 3 % de la valeur ajoutée de l'entreprise. Ainsi, si une entreprise dépasse ce plafond, elle peut alors demander un dégrèvement de CET, dégrèvement ne s'appliquant que sur la CFE.

Parallèlement à la baisse de la CVAE et pour soulager davantage d'entreprises, le PLF abaisse ce plafonnement à 2 % de la valeur ajoutée de l'entreprise.

Cette diminution de plafond contribue notamment à réduire la CFE, imposition non liée au résultat de l'entreprise mais qui pèse fortement sur les activités.

=> Exonération temporaire de contribution économique territoriale (CET) en cas de création ou d'extension d'établissement

Intégralement perçue par le bloc communal, la cotisation foncière des entreprises (CFE), l'une des composantes de la CET, est assise sur la valeur foncière des biens dont dispose l'entreprise. Dès lors, en cas de création ou d'extension d'établissement, le paiement de cette cotisation ne se fait pas l'année même, mais est décalé dans le temps pour prendre en compte la nouvelle assiette.

En effet, dans le cas d'une création d'entreprise, l'imposition à la CFE a lieu l'année suivante sur une base d'imposition réduite de 50 % puis l'entreprise est imposée pleinement à compter de la 2ème année. Dans le cas d'une extension, l'entreprise ne paiera la CFE sur ces nouveaux investissements fonciers que deux années plus tard.

Afin d'encourager les investissements fonciers des entreprises, le PLF propose de reporter de 3 ans le début de l'imposition à la CFE en cas de création ou d'extension d'établissement à partir du 1er janvier 2021. Cette mesure, conditionnée par une délibération des communes et des EPCI à fiscalité propre, sera transposable dans les mêmes proportions à la CVAE.

Avec cette mesure, applicable à toute entreprise sans restriction de secteurs d'activité ou d'implantation géographique, le bloc communal contribuerait aux côtés de l'Etat à la réduction des impôts de production et favoriserait ainsi la relance économique.

⇒ Adaptation de la taxe d'aménagement en vue de lutter contre l'artificialisation des sols

Le conseil de défense écologique du 27 juillet 2020 a rappelé la volonté de lutter contre une progression d'une artificialisation des sols (essentiellement liée à l'habitat et aux infrastructures de transport) trop importante.

Cet article propose d'adapter la taxe d'aménagement avec 3 mesures :

- encourager davantage l'utilisation de la part départementale de la taxe d'aménagement affectée aux espaces naturels sensibles en y intégrant les opérations de renaturation
- exonérer de taxe d'aménagement les places de stationnement intégrées au bâti pour réduire la surface au sol dédiée aux stationnements
- le taux de la taxe d'aménagement compris entre 1 et 5 % (décision de la collectivité) peut être majoré mais de façon très contrainte pour financer uniquement des travaux substantiels de voirie, de réseaux ou la création d'équipements publics généraux. Cet article propose d'élargir les motifs de majoration du taux pour un emploi destiné à des actions de renouvellement urbain.

B - Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des taxes foncières basée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation de novembre de l'année n-1 à novembre de l'année n : soit + 0,2 % (résultat provisoire INSEE, la crise sanitaire ayant affecté la qualité des données)

III – Orientations budgétaires spécifiques à la CCPV

1. Situation de la collectivité

Compte Administratif 2020

L'exercice 2020 n'étant pas clôturé à l'heure de la conception de ce document, le Compte Administratif a fait l'objet d'une estimation précise qui fait ressortir les résultats suivants et qui alimentent la prospective :

EXCEDENT total (regroupant fonctionnement et investissement) hors reste à réaliser
= 2 859 012,88 € (+ 865 167,55 € par rapport à 2019, soit +43%)

EXCEDENT total avec les RAR d'investissement
= 3 207 186,61 €

Indicateurs :

- Suite à la crise sanitaire qui a profondément marqué cet exercice, un bon nombre d'opérations prévues en 2020 n'ont pu être réalisées selon le calendrier prévu.
- Ces projets qui feront l'objet d'une reconduction en 2021 sont pour l'essentiel :
 - o **240 000 € de dépenses de fonctionnement nettes (déduction faite des subventions)**, dont 98 000 € d'études Eau, 30 000 € d'entretien de voiries, 45 000 € sur d'entretien sur le Centre Aquatique, 25 000 € d'étude tourisme, 22 000 € de prospection économique);
 - o **512 000 € de dépenses d'investissement nettes**, dont 125 000 € voie verte (acquisition, mobilier, ...), 100 000 € de fonds de concours, 86 000 € pour les gymnases (hors marché d'extension du Gymnase de Betz qui est à part pour 1 031 000 € de restes à réaliser), 67 000 € d'étude Pôle Gare, 65 000 € d'aménagement sur Hôtel Communautaire, 30 000 € d'étude ruissellement, ...
- Le fonds de roulement progresse donc pour la deuxième année consécutive en profitant d'une reconstitution à hauteur de 865 000 € (911 000 € en 2019), emmené par la dynamique importante des bases fiscales

PRINCIPALES HYPOTHESES	RETROSPECTIVE					
	Evol 2015/2014	Evol 2016/2015	Evol 2017/2016	Evol 2018/2017	Evol 2019/2018	Evol 2020/2019
EVOLUTION DES PRODUITS DE GESTION EN %	0,82%	-0,16%	7,44%	5,03%	8,15%	2,52%
Ressources fiscales propres	4,88%	2,10%	55,63%	2,81%	5,56%	2,65%
EVOLUTION DES CHARGES DE GESTION EN %	2,39%	-1,27%	8,10%	9,47%	-3,55%	3,52%
Charges à caractère général	-1,24%	-10,62%	17,68%	26,41%	-11,58%	-2,38%
Charges de personnel	10,36%	0,94%	4,11%	-7,25%	-8,94%	-1,85%

CAF BRUTE PREVISIONNELLE	RETROSPECTIVE						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PRODUITS DE GESTION (1) DONT	12 093 771,80 €	12 193 228,20 €	12 173 475,95 €	13 078 733,72 €	13 736 177,22 €	14 856 331,33 €	15 231 212,48 €
Ressources fiscales propres	10 363 608,00 €	10 869 474,00 €	11 098 005,00 €	17 271 357,00 €	17 756 780,00 €	18 743 708,00 €	19 240 604,00 €
Ressources d'exploitation	418 791,55 €	458 110,13 €	413 686,04 €	462 993,82 €	344 834,03 €	574 358,27 €	550 356,40 €
Dotations et participations	1 797 286,25 €	1 351 558,07 €	1 147 698,91 €	2 909 306,90 €	3 130 445,14 €	2 711 749,98 €	2 684 101,10 €
Fiscalité reversée	- 485 914,00 €	- 485 914,00 €	- 485 914,00 €	- 7 564 924,00 €	- 7 495 881,95 €	- 7 173 484,92 €	- 7 243 849,02 €
CHARGES DE GESTION (2) DONT	10 194 079,08 €	10 437 466,17 €	10 304 708,22 €	11 138 963,88 €	12 194 324,36 €	11 760 856,51 €	12 174 498,23 €
Charges à caractère général	4 035 478,20 €	3 985 602,60 €	3 562 295,71 €	4 192 120,31 €	5 299 240,44 €	4 685 515,40 €	4 574 044,01 €
Charges de personnel	2 159 197,57 €	2 382 994,28 €	2 405 510,00 €	2 504 278,46 €	2 322 597,28 €	2 114 844,82 €	2 075 688,63 €
Subventions de fonctionnement	3 999 403,31 €	4 068 869,29 €	4 336 902,51 €	4 442 565,11 €	4 572 486,64 €	4 960 496,29 €	5 524 765,59 €
Autres charges de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT (3)=(1)-(2)	1 899 692,72 €	1 755 762,03 €	1 868 767,73 €	1 939 769,84 €	1 541 852,86 €	3 095 474,82 €	3 056 714,25 €
Charges financières (4)	- 365 104,80 €	- 320 335,86 €	- 306 930,73 €	- 295 497,83 €	- 281 955,28 €	- 268 968,78 €	- 252 313,23 €
Charges exceptionnelles (5)	- 734 217,30 €	- 708 202,18 €	- 673 355,54 €	- 742 393,07 €	- 695 577,47 €	- 706 570,33 €	- 719 887,76 €
CAF BRUTE (6)=(3)+(4)+(5)	800 370,62 €	727 223,99 €	888 481,46 €	901 878,94 €	564 320,11 €	2 119 935,71 €	2 084 513,26 €
en % des produits de gestion	6,62%	5,96%	7,30%	6,90%	4,11%	14,27%	13,69%

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	RETROSPECTIVE						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CAF Brute (1)	800 370,62 €	727 223,99 €	888 481,46 €	901 878,94 €	564 320,11 €	2 119 935,71 €	2 084 513,26 €
Remboursement capital emprunts (2)	514 943,25 €	745 642,71 €	432 432,47 €	454 648,04 €	494 978,92 €	584 780,94 €	598 707,49 €
CAF NETTE (3)=(1)-(2)	285 427,37 €	- 18 418,72 €	456 048,99 €	447 230,90 €	69 341,19 €	1 535 154,77 €	1 485 805,77 €
FCTVA (4)	69 373,17 €	207 746,49 €	449 369,94 €	145 907,97 €	220 937,82 €	466 321,58 €	74 714,04 €
Subventions d'investissement reçues (5)	258 180,99 €	514 651,11 €	1 128 073,87 €	899 730,64 €	1 145 071,10 €	585 935,14 €	333 416,05 €
Financement propre disponible (6)=(3)+(4)+(5)	612 981,53 €	703 978,88 €	2 033 492,80 €	1 492 869,51 €	1 435 350,11 €	2 587 411,49 €	1 893 935,86 €
Dépenses d'équipement (inclus travaux en régie) (7)	1 273 807,48 €	1 250 417,70 €	2 544 624,04 €	1 365 080,57 €	2 588 735,77 €	354 683,81 €	966 457,74 €
Subventions d'équipement (inclus en nature) (8)	286 644,34 €	288 733,30 €	286 204,72 €	292 362,29 €	286 107,55 €	1 323 982,39 €	63 460,57 €
Besoin (-) ou capacité de financement (+) (9)=(6)-(7)-(8)	- 947 470,29 €	- 835 172,12 €	- 797 335,96 €	- 164 573,35 €	- 1 439 493,21 €	908 745,29 €	864 017,55 €
Emprunts nouveaux	- €	812 209,40 €	713 000,00 €	- €	781 250,00 €	2 600,00 €	1 150,00 €
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) fonds de roulement	- 947 470,29 €	22 962,72 €	- 84 335,96 €	- 164 573,35 €	- 658 243,21 €	911 345,29 €	865 167,55 €
Fonds de roulement au Compte administratif	1 987 120,77 €	1 964 158,05 €	1 879 822,09 €	1 740 743,25 €	1 082 500,04 €	1 993 845,33 €	2 859 012,88 €
Evolution de la dette financière	- 514 943,25 €	66 566,69 €	280 567,53 €	- 454 648,04 €	286 271,08 €	- 582 180,94 €	597 557,49 €
Dette financière au 31 décembre	7 748 077,05 €	7 814 643,74 €	8 095 211,27 €	7 640 563,23 €	7 926 834,31 €	7 344 653,37 €	6 747 095,88 €
Capacité de désendettement en années (dette/CAF brute)	9,7	10,7	9,1	8,5	14,0	3,5	3,2

Un des éléments importants de ce Compte Administratif prévisionnel est que l'excédent brut de fonctionnement est de 3 056 000 € alors qu'il était plutôt d'une moyenne de 1 800 000 € de 2014 à 2018. C'est donc la deuxième année, après les 3 095 000 € de 2019, qui oriente positivement cet indicateur qui montre la capacité dont dispose la CCPV d'assumer plus que nécessaire l'évolution « au fil de l'eau » de ses charges de fonctionnement par la seule dynamique de ses ressources fiscales (rappelons-le, sans recourir à une augmentation des taux).

Attention toutefois à bien intégrer que cette situation demeure quelque peu biaisée dans son interprétation par une réalisation toute relative des opérations programmées en 2020, alors qu'au contraire, les ressources notamment fiscales ont été perçues dans leur intégralité.

Cette situation inédite a permis de dégager une capacité d'autofinancement nette élevée (1 486 000 €, contre toutefois 1 535 000 € en 2019) ce qui a permis de couvrir les dépenses d'équipement de l'exercice (déductions faites des subventions et FCTVA) sans recourir à l'emprunt. Le solde disponible de 865 000 € après la prise en charge des investissements par autofinancement vient de plus conforter le fonds de roulement comme indiqué précédemment.

A noter donc que les investissements importants, en montants bruts hors subventions, prévus en 2020 qui concernaient l'extension du Gymnase de Betz (1 031 000 €), Développement Economique (Pôle gare (80 000 €), fonds de concours (100 000 €), subventions à reverser aux Budgets Annexes (805 000 €), acquisition, mobilier et matériel Voie Verte pour 167 000 €, Fonds de concours du Pacte Financier (162 000 €), Aménagement de l'Hôtel Communautaire (65 000 €) sont reportés sur 2021 par le biais de restes à réaliser. Ils devraient nécessiter en 2021 un emprunt de 1 129 000 €.

L'encours de dette du budget général baisse donc temporairement à 6 747 095 €, ce qui, divisé par la capacité d'autofinancement brut de l'exercice, présente un ratio de désendettement de 3,2 ans (en légère baisse par rapport à 2019 (3,5)).

CC DU PAYS DE VALOIS

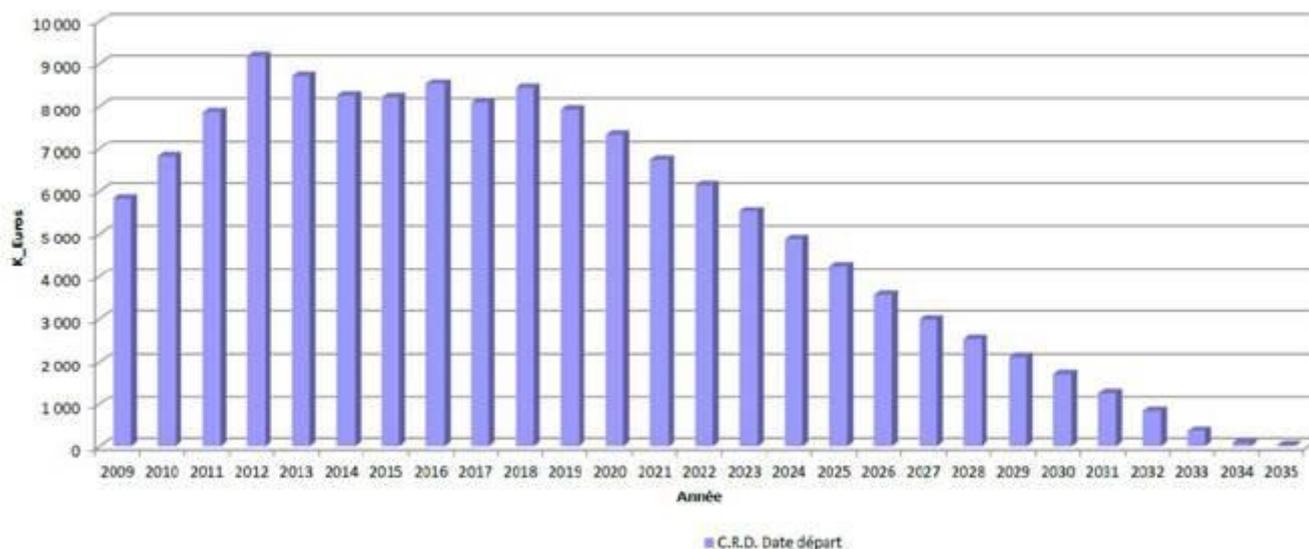
Analyse au 01/01/2009



EXTINCTION DE LA DETTE

Toutes Banques Budgets: PRINCIPAL

C.R.D. Date départ



Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	
C.R.D. Date départ	5 831	6 826	7 867	9 171	8 721	8 244	8 206	8 527	8 095	8 421	7 928	7 344	6 745	6 137	5 524	4 892	4 244	3 576	2 978									

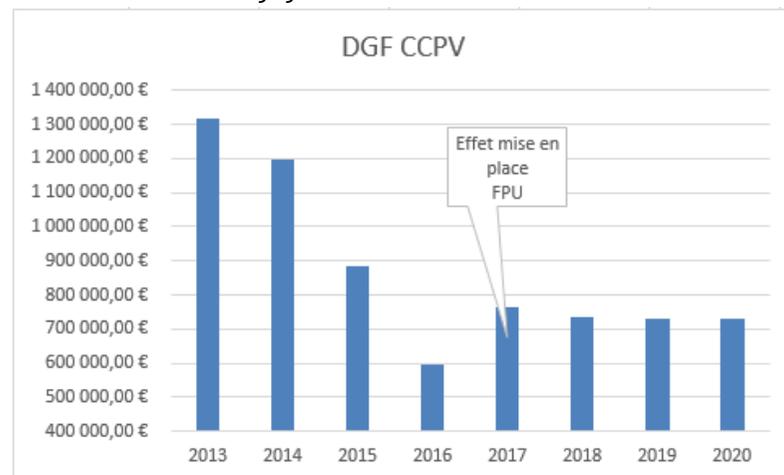
2. Tendances budgétaires et grandes orientations CCPV

Comme chaque année, le débat d'orientations budgétaires s'appuie sur une rétrospective de 5 à 6 exercices comptables (Au vu des comptes administratifs 2014-2020 du Budget Général) et sur une évaluation prospective de 3 exercices (2021 à 2023).

Pour tenir compte des remarques formulées par la Chambre Régionale des Comptes, la nouvelle présentation initiée depuis 2018 est reconduite cette année. Elle intègre la détermination des possibilités d'investissement de la CCPV dans les années à venir.

Éléments de contexte :

1 - En 2014, l'Etat a engagé une démarche de redressement des finances publiques qui a conduit les collectivités territoriales à supporter des baisses significatives de DGF.



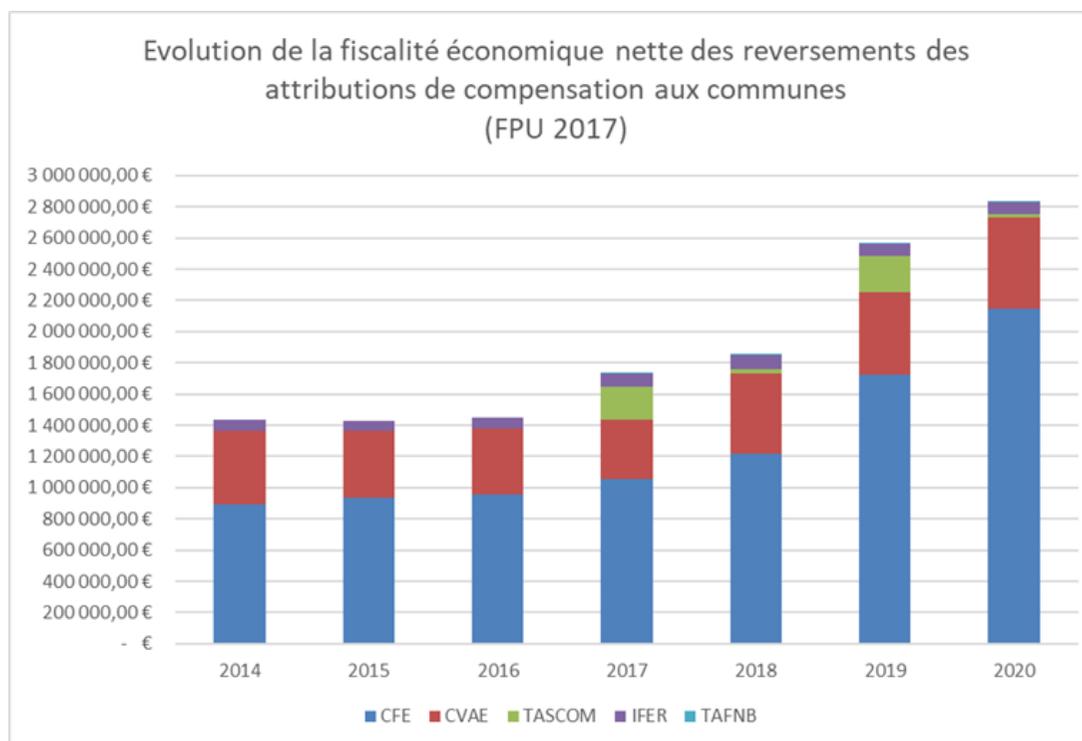
Face à cette problématique, le Conseil Communautaire a décidé d'accentuer l'autonomie financière de la CCPV en misant sur l'attractivité économique du territoire et en favorisant ainsi l'implantation de nouvelles entreprises, sources de ressources fiscales nouvelles pour notre intercommunalité.

Bien évidemment, cet axe de développement demande du temps pour produire ses premiers effets, d'autant que la CCPV a dû au cours des dernières années, par l'apport des lois MAPTAM et NOTRe, prendre en charge un renforcement de son champ de compétences (Tourisme, Aire d'Accueil des Gens du Voyage, Zones d'activité économiques, GEMAPI, ...) et elle a dû par ailleurs assumer la prise en charge sans compensation d'un service jusque-là pris en charge par l'Etat : le Service des Autorisations du Droit du Sol (ADS).

S'y sont adjoints des projets conséquents tels que le développement des zones d'activité économique, les travaux de remise en état du Gymnase Gérard de Nerval de Crépy, l'extension réhabilitation du Gymnase de Betz toujours en cours, les travaux d'aménagement de la voie verte, et la modification des modalités de collecte des ordures ménagères avec le renouvellement intégral des conteneurs.

La fin du mandat a par ailleurs montré l'implication de notre EPCI dans le domaine de l'eau avec la conduite de l'étude pour la prise des compétences Eau et Assainissement dans les années à venir, dans le domaine culturel avec la création de l'Etablissement « Danse et Musique en Valois », ou bien encore dans le domaine du Climat (établissement d'un PCAET) et de la mutualisation avec la création d'un service dédié « Aide aux Communes » notamment.

Mais ce pari pris par la CCPV sur le Développement Economique a montré fin 2019 tout son intérêt en offrant une dynamique importante aux ressources fiscales issues du secteur de l'entreprise :

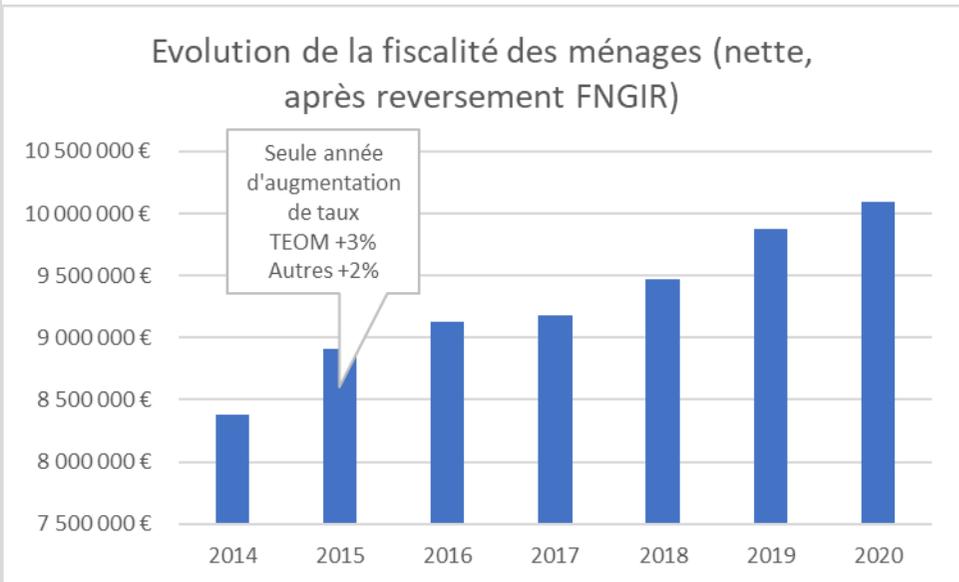
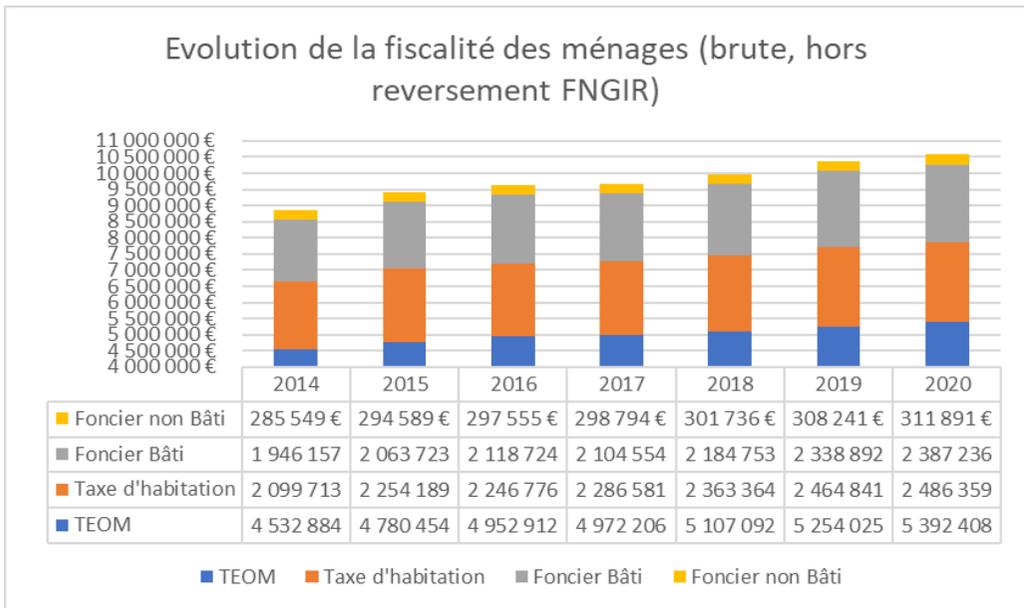


**Fiscalité économique
Evolution (14-20) :
+ 1 404 000 €**

Ces ressources fiscales propres au tissu économique devraient s'amplifier dans les années à venir compte tenu des projets d'implantation en cours (sur Crépy en Valois, et sur la future zone Silly-Plessis notamment), et devraient être en mesure de conforter ces marges de manœuvre renouvelées.

Côté fiscalité des ménages, la CCPV bénéficie également d'une dynamique intéressante sur le territoire :

Fiscalité des ménages
Evolution (14-20) : + 1 709 000 €



Face à cette situation saine, l'exécutif de la CCPV s'est mis en ordre de marche pour dessiner les contours généraux d'un projet de territoire qui seront ensuite travaillés en Bureau Communautaire, en Commissions Thématiques, puis en Conseil Communautaire. Ce projet de territoire fixera nos axes de développement pour les 10 ans à venir.

Détermination des perspectives financières

En section de fonctionnement

1^{er} indicateur : Appréciation de l'évolution de l'excédent brut de fonctionnement

L'excédent brut de fonctionnement s'apprécie par soustraction des charges de gestion aux produits de gestion, pour chaque exercice concerné.

⇒ Les produits de gestion sont composés des éléments suivants :

- Les ressources fiscales (chap 73),
- Les ressources d'exploitation (Chap 13 : remboursements maladie, reprise du verre ; Chap 70, tickets concerts, locations instruments, .. ; Chap 75 loyers CAT et CSR, Chap 77 Remboursement d'assurance)
- Les dotations et participation (chap 74, DGF, contrat ruralité, compensation des réformes fiscales)
- On y retranche la fiscalité reversée (Chap 014, les attributions de compensation que la CCPV verse aux communes et le FNGIR pour lequel la CCPV est contributrice)

⇒ Les charges de gestion comprennent :

- Les charges à caractère général (chap 11 : collecte et traitement des OM, études, entretien des bâtiments, prestations de service diverses, fournitures, transport Centre Aquatique, ...)
- Les charges de personnels (chap 12)
- Les contributions et subventions aux organismes extérieurs (Chap 65 : SDIS, SMDO, Subventions associations)

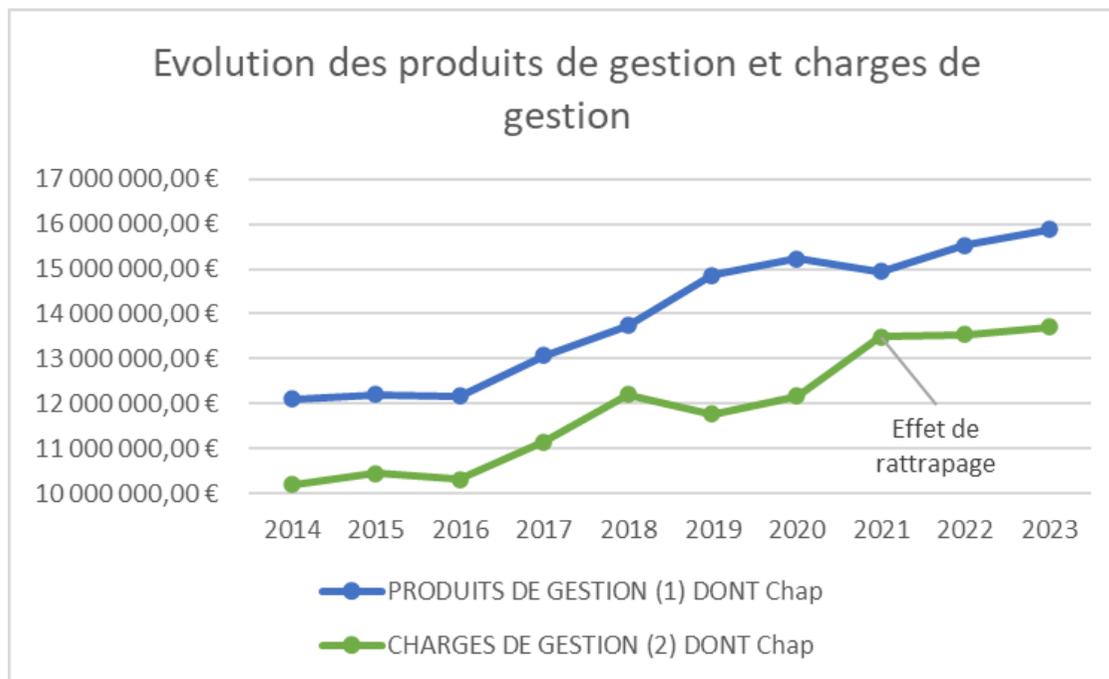
CAF BRUTE PREVISIONNELLE	RETROSPECTIVE							PROSPECTIVE		
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
PRODUITS DE GESTION (1) DONT	12 093 771,80 €	12 193 228,20 €	12 173 475,95 €	13 078 733,72 €	13 736 177,22 €	14 856 331,33 €	15 231 212,48 €	14 947 846,35 €	15 534 752,37 €	15 883 408,74 €
Ressources fiscales propres	10 363 608,00 €	10 869 474,00 €	11 098 005,00 €	17 271 357,00 €	17 756 780,00 €	18 743 708,00 €	19 240 604,00 €	19 027 307,00 €	19 369 798,53 €	19 718 454,90 €
Ressources d'exploitation	418 791,55 €	458 110,13 €	413 686,04 €	462 993,82 €	344 834,03 €	574 358,27 €	550 356,40 €	419 860,01 €	419 860,01 €	419 860,01 €
Dotations et participations	1 797 286,25 €	1 351 558,07 €	1 147 698,91 €	2 909 306,90 €	3 130 445,14 €	2 711 749,98 €	2 684 101,10 €	2 755 585,51 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €
Fiscalité reversée	- 485 914,00 €	- 485 914,00 €	- 485 914,00 €	- 7 564 924,00 €	- 7 495 881,95 €	- 7 173 484,92 €	- 7 243 849,02 €	- 7 254 906,17 €	- 7 254 906,17 €	- 7 254 906,17 €
CHARGES DE GESTION (2) DONT	10 194 079,08 €	10 437 466,17 €	10 304 708,22 €	11 138 963,88 €	12 194 324,36 €	11 760 856,51 €	12 174 498,23 €	13 492 911,52 €	13 537 583,32 €	13 704 835,65 €
Charges à caractère général	4 035 478,20 €	3 985 602,60 €	3 562 295,71 €	4 192 120,31 €	5 299 240,44 €	4 685 515,40 €	4 574 044,01 €	5 866 937,52 €	5 500 000,00 €	5 599 000,00 €
Charges de personnel	2 159 197,57 €	2 382 994,28 €	2 405 510,00 €	2 504 278,46 €	2 322 597,28 €	2 114 844,82 €	2 075 688,63 €	2 371 190,00 €	2 437 583,32 €	2 505 835,65 €
Subventions de fonctionnement	3 999 403,31 €	4 068 869,29 €	4 336 902,51 €	4 442 565,11 €	4 572 486,64 €	4 960 496,29 €	5 524 765,59 €	5 254 784,00 €	5 600 000,00 €	5 600 000,00 €
Autres charges de fonctionnement				- €						
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT (3)=(1)-(2)	1 899 692,72 €	1 755 762,03 €	1 868 767,73 €	1 939 769,84 €	1 541 852,86 €	3 095 474,82 €	3 056 714,25 €	1 454 934,83 €	1 997 169,05 €	2 178 573,09 €

L'évolution constatée des produits et charges de gestion sur les Comptes Administratifs 2014-2020 est reprise dans le tableau ci-dessus (en orange). Des pourcentages d'évolution ont été dégagés et permettent d'apprécier les années à venir (2021 étant calculé au réel au regard de la préparation budgétaire en cours au Pôle Finances de la CCPV)

PRINCIPALES HYPOTHESES	RETROSPECTIVE						PROSPECTIVE		
	Evol 2015/2014	Evol 2016/2015	Evol 2017/2016	Evol 2018/2017	Evol 2019/2018	Evol 2020/2019	Evol 2021/2020	Evol 2022/2021	Evol 2023/2022
EVOLUTION DES PRODUITS DE GESTION EN %	0,82%	-0,16%	7,44%	5,03%	8,15%	2,52%	-1,86%	3,93%	2,24%
Ressources fiscales propres	4,88%	2,10%	55,63%	2,81%	5,56%	2,65%	-1,11%	1,80%	1,80%
EVOLUTION DES CHARGES DE GESTION EN %	2,39%	-1,27%	8,10%	9,47%	-3,55%	3,52%	10,83%	0,33%	1,24%
Charges à caractère général	-1,24%	-10,62%	17,68%	26,41%	-11,58%	-2,38%	28,27%	Corrigé effet ratt	1,80%
Charges de personnel	10,36%	0,94%	4,11%	-7,25%	-8,94%	-1,85%	14,24%	2,80%	2,80%

Les charges à caractère général progressent de 28% (+ 1 293 000 €) en 2021 de CA à BP (mais -3 % de BP 2020 à BP 2021 en lien avec des études « Eau » prévues en 2020 qui seront finalement inscrites dans un budget annexe dédié en 2022). L'évolution évoquée de CA à BP est principalement liée à :

- Une reconduction importante de projets prévus pour 2020 qui n'ont pu aboutir en lien avec la crise sanitaire (**240 000 € de dépenses de fonctionnement nettes (déduction faite des subventions)** (dont 98 000 € d'études Eau, 30 000 € d'entretien de voiries, 45 000 € sur d'entretien sur le Centre Aquatique, 25 000 € d'étude tourisme, 22 000 € de prospection économique) ;
- Un effet de rattrapage dans des domaines qui réclament une intervention urgente de la CCPV, allié à des nouveautés autorisées par le Conseil Communautaire (**423 000 € de dépenses de fonctionnement nettes** (dont 114 000 € pour des rénovations de bassin en zone d'activité de Nanteuil, 100 000 € pour le Parc de Sculptures, 45 000 € étude de captage eau Téréos, 43 000 € pour la voie verte (ouvrages d'art, coupe d'arbres), 40 000 € d'entretien de voiries, ;
- Une augmentation significative en 2021 des coûts de traitement SMDO des ordures ménagères (+ 340 000 € sur les coûts de traitement atténués par - 179 000 € sur le versement de la part fixe dédiée au syndicat, soit une augmentation nette de + 161 000 €)



On constate que l'effet ciseau (charges de gestion qui progressent plus vite que les produits de gestion) s'inverse significativement à partir de 2019 alors qu'il s'accroissait sur les années précédentes.

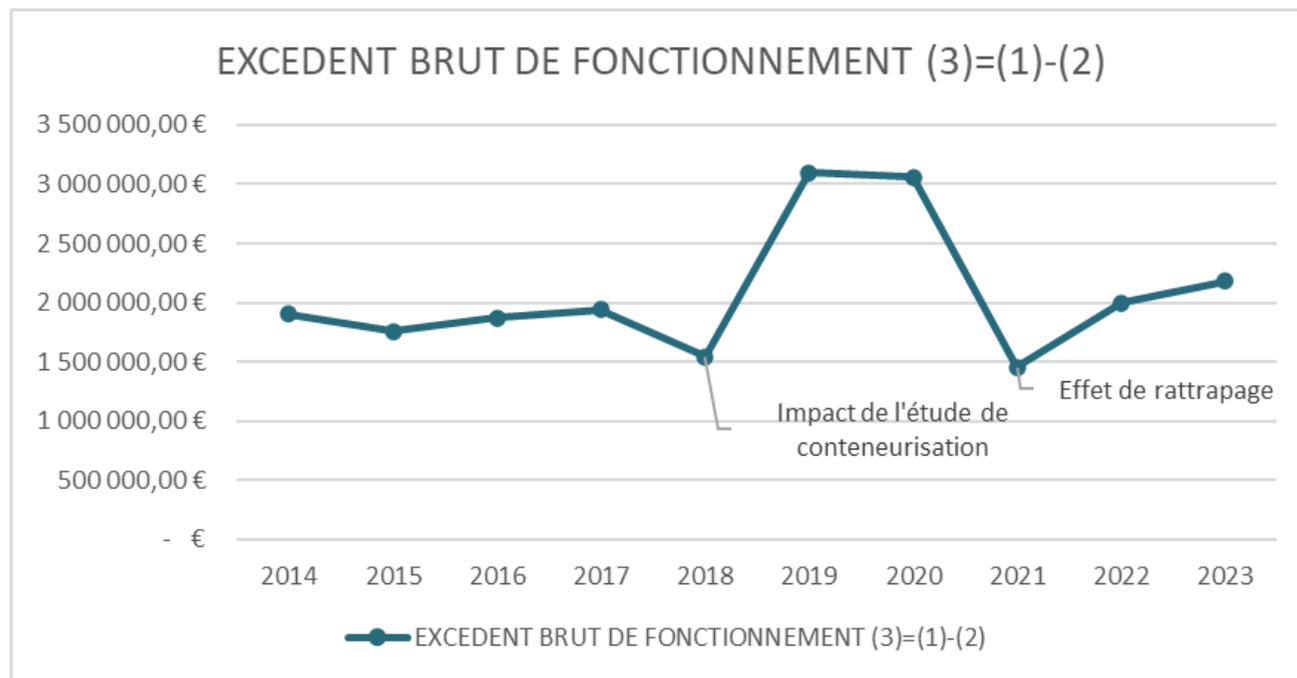
Un resserrement important est toutefois constaté pour 2021 en lien avec l'effet de rattrapage rendu nécessaire, comme expliqué précédemment.

S'agissant des bases fiscales, les simulations sont réalisées de la manière suivante pour intégrer une certaine prudence :

- 2021 : Reconstitution du produit fiscal identique au perçu en 2020 hors rôles supplémentaires (taxes ménages (y compris TEOM) et entreprises),
- 2022 et 2023 : augmentation prudente du produit fiscal global de +1,8% chaque année

Les autres composantes des produits de gestion (DGF, subventions de fonctionnement, etc) sont calculées au réel pour 2021, et la DGF est reconduite à l'identique de 2020 sur les années suivantes.

Ces simulations permettent d'apprécier l'évolution suivante de l'excédent brut de fonctionnement (Produits de gestion – charges de gestion) :



Cet affaiblissement significatif de l'excédent brut de fonctionnement en 2021 est lié à la mise en œuvre cumulée d'un certain nombre de dépenses de fonctionnement qui ne présentent pas un caractère de pérennité. Il s'agit donc d'un « effort ponctuel » lié à un effet de rattrapage limité dans le temps qui génère un point de vigilance, mais qui devrait avoir un effet non pérenne (hormis pour l'évolution des coûts de traitement des ordures ménagères).

2^{ème} indicateur : la Capacité d'Autofinancement Brute (CAF brute)

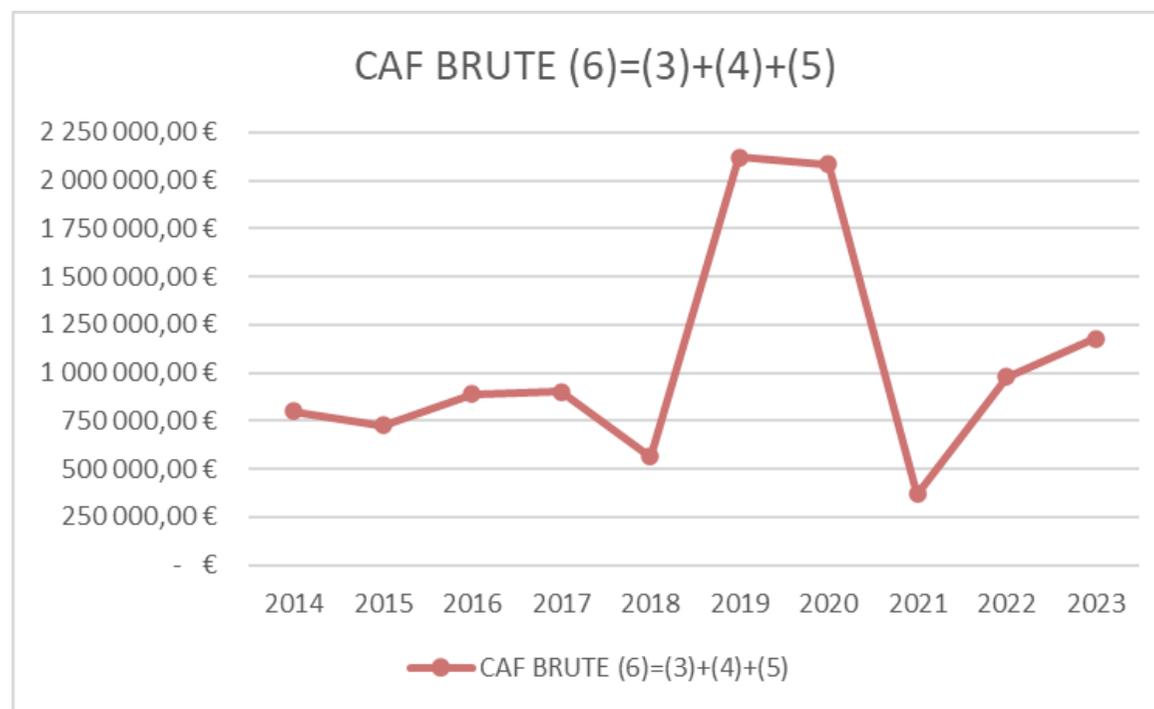
L'évolution de ces excédents bruts de fonctionnement doit être corrigée par la déduction de charges financières (chap 66 intérêts d'emprunt de l'exercice) et de charges exceptionnelles (Chap 67 ; subvention d'équilibre pour le Centre Aquatique, Subvention d'équilibre aux budgets annexes), afin de déterminer un indicateur important de cette prospective : la Capacité d'Autofinancement Brute.

CAF BRUTE PREVISIONNELLE	RETROSPECTIVE							PROSPECTIVE		
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT (3)=(1)-(2)	1 899 692,72 €	1 755 762,03 €	1 868 767,73 €	1 939 769,84 €	1 541 852,86 €	3 095 474,82 €	3 056 714,25 €	1 454 934,83 €	1 997 169,05 €	2 178 573,09 €
Charges financières (4)	- 365 104,80 €	- 320 335,86 €	- 306 930,73 €	- 295 497,83 €	- 281 955,28 €	- 268 968,78 €	- 252 313,23 €	- 254 000,00 €	- 240 000,00 €	- 220 000,00 €
Charges exceptionnelles (5)	- 734 217,30 €	- 708 202,18 €	- 673 355,54 €	- 742 393,07 €	- 695 577,47 €	- 706 570,33 €	- 719 887,76 €	- 833 257,02 €	- 780 000,00 €	- 780 000,00 €
CAF BRUTE (6)=(3)+(4)+(5)	800 370,62 €	727 223,99 €	888 481,46 €	901 878,94 €	564 320,11 €	2 119 935,71 €	2 084 513,26 €	367 677,81 €	977 169,05 €	1 178 573,09 €
en % des produits de gestion	6,62%	5,96%	7,30%	6,90%	4,11%	14,27%	13,69%	2,46%	6,29%	7,42%

La capacité d'autofinancement brut de la CCPV avait nettement progressé en 2019 et 2020 suite notamment à la perception de ressources fiscales nouvelles issues du milieu économique.

L'effet de rattrapage constaté en 2021 pour prendre en compte le report des actions initialement programmées en 2020 et non réalisées, auquel s'ajoute le souhait d'un effort ponctuel pour initier de nouvelles opérations (Entretien de bassins d'eau pluviale, Parc de sculptures, études, ...), viennent donc dégrader de manière significative la capacité d'autofinancement brute de la CCPV.

Cette situation devrait nettement s'améliorer dès 2022 en vue de retrouver un niveau de « confort » orienté sur 900 000 € et avoisinant les 1 000 000 € sur l'année suivante.



Une orientation positive de la courbe montre que les charges de fonctionnement de la CCPV ont une progression inférieure à celles des recettes de fonctionnement. La dynamique s'infléchit en 2021 pour les raisons déjà évoquées, mais reprend une orientation positive dès 2022 sur des niveaux qui restent importants.

Cette capacité d'autofinancement brute de la collectivité permet d'appréhender les capacités de la collectivité à investir (sur ses fonds propres, sans recourir à l'emprunt). C'est également cette CAF Brute qui détermine les capacités de la collectivité à emprunter (si l'opération Encours de dette / CAF brute donne un résultat supérieur à 10 ans plus de trois ans de suite, un seuil d'alerte est franchi et les banques consentent moins volontiers les emprunts) .Il est donc à présent proposé d'apprécier l'évolution de la section d'investissement.

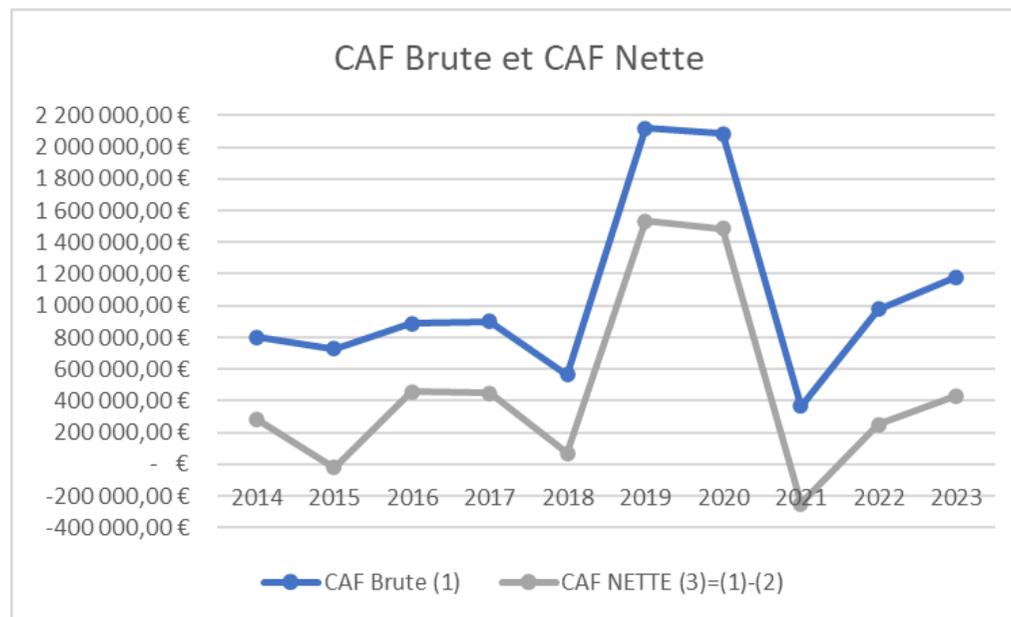
En section d'investissement

Si la Capacité d'Autofinancement Brute est un indicateur intéressant de la capacité de la collectivité à investir sans recourir à l'emprunt, il faut savoir que cette CAF brute doit prioritairement être affectée au remboursement du capital de la dette de la collectivité.

Déduction faite de ce dernier, c'est donc la CAF nette qui permet réellement de mesurer la capacité de la collectivité à investir sur ses fonds propres :

3^{ème} indicateur : la Capacité d'Autofinancement Nette (CAF nette)

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CAF Brute (1)	800 370,62 €	727 223,99 €	888 481,46 €	901 878,94 €	564 320,11 €	2 119 935,71 €	2 084 513,26 €	367 677,81 €	977 169,05 €	1 178 573,09 €
Remboursement capital emprunts (2)	514 943,25 €	745 642,71 €	432 432,47 €	454 648,04 €	494 978,92 €	584 780,94 €	598 707,49 €	617 700,00 €	728 000,00 €	745 000,00 €
CAF NETTE (3)=(1)-(2)	285 427,37 €	- 18 418,72 €	456 048,99 €	447 230,90 €	69 341,19 €	1 535 154,77 €	1 485 805,77 €	- 250 022,19 €	249 169,05 €	433 573,09 €



Après avoir repris une orientation significativement orientée à la hausse en avoisinant les 1 500 000 € en 2019 et en 2020, la CAF nette s'annonce négative pour 2021 (-250 000 €).

Concrètement, cela signifie que la CCPV ne pourra financer sur 2021 le remboursement de l'annuité du Capital de la dette qu'en puisant partiellement dans son fonds de roulement, et financer ses nouveaux investissements en ayant recours à l'emprunt (intégralement, ou partiellement en puisant là encore dans son fonds de roulement).

A noter que la progression de la CAF nette subit un effet de tassement au regard de la progression de la CAF brute à compter de 2022, en lien avec le remboursement spécifique des emprunts contractualisés pour le remplacement des conteneurs à déchets ménagers (total emprunté de 1 400 000 € pour les conteneurs) ainsi que pour l'extension réhabilitation du gymnase de Betz (dette totale fin 2021 de 7 260 000€). Ces emprunts de 8 ans dédiés aux conteneurs représentent un remboursement annuel en capital de 100 000 € (en 2021) et 145 000 € (à compter de 2022) sur un capital annuel total remboursé de 617 000 € en 2021, 730 000 € en 2022, et 745 000 € en 2023.

4^{ème} indicateur : Investissements réalisés et capacité d'investissement à venir

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	RETROSPECTIVE						PROSPECTIVE			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses d'équipement (inclus travaux en régie) (7)	1 273 807,48 €	1 250 417,70 €	2 544 624,04 €	1 365 080,57 €	2 588 735,77 €	354 683,81 €	966 457,74 €	2 371 692,73 €	250 000,00 €	250 000,00 €
Subventions d'équipement (inclus en nature) (8)	286 644,34 €	288 733,30 €	286 204,72 €	292 362,29 €	286 107,55 €	1 323 982,39 €	63 460,57 €	1 212 332,81 €	80 000,00 €	80 000,00 €

Au cours des 7 derniers exercices, la CCPV a dû faire face à deux types de dépenses d'investissement :

- Les dépenses d'équipement qui lui sont propres (Chap 20 + 21 +23 : travaux de réhabilitation du Gymnase Gérard de Nerval, réalisation de la voie verte, travaux d'aménagement de l'Hôtel Communautaire, réalisation de l'Etude SCoT, renouvellement des conteneurs à déchets, réhabilitation extension du gymnase de Betz) pour un coût annuel moyen brut (hors FCTVA et subventions) de 1 500 000 € TTC (période 2014 à 2020).
- Les subventions d'équipement versées par la CCPV (Chap 204). La CCPV était liée par convention au Département de l'Oise pour participer aux réhabilitations des collèges implantés sur son territoire. La dépense correspondante était de 286 000 € par an, financée chaque année depuis 2005 sur ses fonds propres. Cette convention a pris fin au terme de l'exercice 2019, donnant à la CCPV à compter de 2020 une capacité d'investissement augmentée. En 2021, restent sur cette ligne 100 000 € de fonds de concours prévus en 2019 à destination de la Commune de Lagny le Sec suite à l'aménagement du rond-point sur la N330, 805 000 € de subventions perçues sur le budget général à reverser aux budgets annexes, et 160 000 € de fonds de concours alimentant le pacte financier. Ne subsistent à compter de 2022 que les fonds de concours reversés par la CCPV aux communes membres en lien avec le Pacte Financier (80 000 €).

Pour 2021, les dépenses d'équipements brutes (hors déduction des subventions et FCTVA) sont inscrites à hauteur de 2 371 000 € TTC, dont 1 152 000 € TTC pour l'extension réhabilitation du gymnase de Betz, 63 000 € pour l'ensemble des gymnases (autolaveuses, équipements, vidéo protection, etc), 184 000 € pour la voie verte (50 000 € acquisition du délaissé restant, 50 000€ équipements lourds d'entretien, 84 000 € mobiliers, signalétiques, bâtiment), 120 000 € pour le développement économique (étude Pôle Gare, clôture de bassin d'eau pluviale, ...), 70 000 € de logiciels (finances et ADS notamment), 70 000 € d'investissement sur le Centre Aquatique, 100 000 € de travaux sur l'Hôtel Communautaire et commun bâtiment (chauffage, diag amiante, accessibilité handicapés, analyse légionnelle, cloison salle du Conseil...), 80 000 € d'acquisition de conteneurs, bornes à verre, 33 000 € pour le service d'aide aux communes (véhicule, matériel), 16 000 € pour l'équipement culturel (équipements sono).

A compter de 2022, aucune opération d'investissement n'étant pour l'heure programmée, un crédit de 250 000 € (net de subventions) est intégré à la prospective pour faire face aux besoins courants de l'EPCI (amélioration des bâtiments et équipements publics (centre aquatique, gymnase, équipements des ZA), renouvellement de véhicules, mobilier, informatique).

Un plan pluriannuel d'investissement est à l'étude pour dimensionner l'effort de la collectivité en matière d'entretien rénovation de l'ensemble de ses équipements. Les premiers éléments qui le composent sont joints en annexes.

5^{ème} indicateur : Mise en relation de la CAF Nette et des recettes d'investissement au regard des dépenses d'investissement, et impact sur le fonds de roulement

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	RETROSPECTIVE							PROSPECTIVE		
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses d'équipement (inclus travaux en régie) (7)	1 273 807,48 €	1 250 417,70 €	2 544 624,04 €	1 365 080,57 €	2 588 735,77 €	354 683,81 €	966 457,74 €	2 371 692,73 €	250 000,00 €	250 000,00 €
Subventions d'équipement (inclus en nature) (8)	286 644,34 €	288 733,30 €	286 204,72 €	292 362,29 €	286 107,55 €	1 323 982,39 €	63 460,57 €	1 212 332,81 €	80 000,00 €	80 000,00 €
Besoin (-) ou capacité de financement (+) (9)=(6)-(7)-(8)	- 947 470,29 €	- 835 172,12 €	- 797 335,96 €	- 164 573,35 €	- 1 439 493,21 €	908 745,29 €	864 017,55 €	- 1 657 151,80 €	- 39 820,95 €	144 583,09 €
Emprunts nouveaux	- €	812 209,40 €	713 000,00 €	- €	781 250,00 €	2 600,00 €	1 150,00 €	1 129 935,00 €		
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) fonds de roulement	- 947 470,29 €	- 22 962,72 €	- 84 335,96 €	- 164 573,35 €	- 658 243,21 €	911 345,29 €	865 167,55 €	- 527 216,80 €	- 39 820,95 €	144 583,09 €
Fonds de roulement au Compte administratif	1 987 120,77 €	1 964 158,05 €	1 879 822,09 €	1 740 743,25 €	1 082 500,04 €	1 993 845,33 €	2 859 012,88 €	2 331 796,08 €	2 291 975,12 €	2 436 558,21 €
Evolution de la dette financière	- 514 943,25 €	66 566,69 €	280 567,53 €	- 454 648,04 €	286 271,08 €	- 582 180,94 €	- 597 557,49 €	512 235,00 €	- 728 000,00 €	- 745 000,00 €
Dette financière au 31 décembre	7 748 077,05 €	7 814 643,74 €	8 095 211,27 €	7 640 563,23 €	7 926 834,31 €	7 344 653,37 €	6 747 095,88 €	7 259 330,88 €	6 531 330,88 €	5 786 330,88 €
Capacité de désendettement en années (dette/CAF brute)	9,7	10,7	9,1	8,5	14,0	3,5	3,2	19,7	6,7	4,9

De 2014 à 2018, la CAF nette associée aux recettes d'investissement que constituent le FCTVA et les subventions n'ont pas suffi à couvrir les dépenses d'investissement (besoin de financement supplémentaire cumulé de 4 184 000 €, soit 837 000 € / an sur la période). Ce fut pour la première fois l'inverse en 2019 (+911 000 €) et ce sans recourir aux emprunts qui étaient prévus au budget (2^{ème} tranche d'emprunt pour le renouvellement des conteneurs (620 000€) et emprunt lié à la réhabilitation du gymnase de Betz (360 000 €).

Même scénario que 2019 en 2020, puisque sans recourir aux emprunts qui étaient prévus au budget (2^{ème} tranche d'emprunt pour le renouvellement des conteneurs (620 000€) et emprunt lié à la réhabilitation du gymnase de Betz (évolué à 505 000 €)), le compte administratif fait état d'une consolidation du fonds de roulement de + 865 000 €.

Ainsi, le fonds de roulement du Budget principal de la CCPV aura passé de 1 082 000 € à fin 2018 à 2 859 000 € à fin 2020 (+ 1 777 000 €).

Par ailleurs, de 2014 à 2020, la CCPV aura fait face à un besoin de financement cumulé de 2 411 000 € couverts partiellement par 2 310 000 € d'emprunt. Le manque (101 000 €) aura été financé par des fonds propres.

On constate sur la même période qu'en ayant limité le recours à l'emprunt, de fin 2013 à fin 2020, l'encours de la dette est passé de 8 263 020 € à 6 747 095 €, soit -18 % (les emprunts nouveaux auront été sur le budget général inférieurs aux remboursements en capital des dettes contractées antérieurement).

Pour rappel, les emprunts sur la période sont les suivants :

- 2015 : Emprunt de 812 000 € / 335 000 € de refinancement de dette ; le solde pour 271 000 € pour l'Hôtel Communautaire et 206 000 € pour le Gymnase Nerval
- 2016 : Emprunt de 713 000 € pour la voie verte
- 2018 : Emprunt de 781 250 € pour l'achat des conteneurs

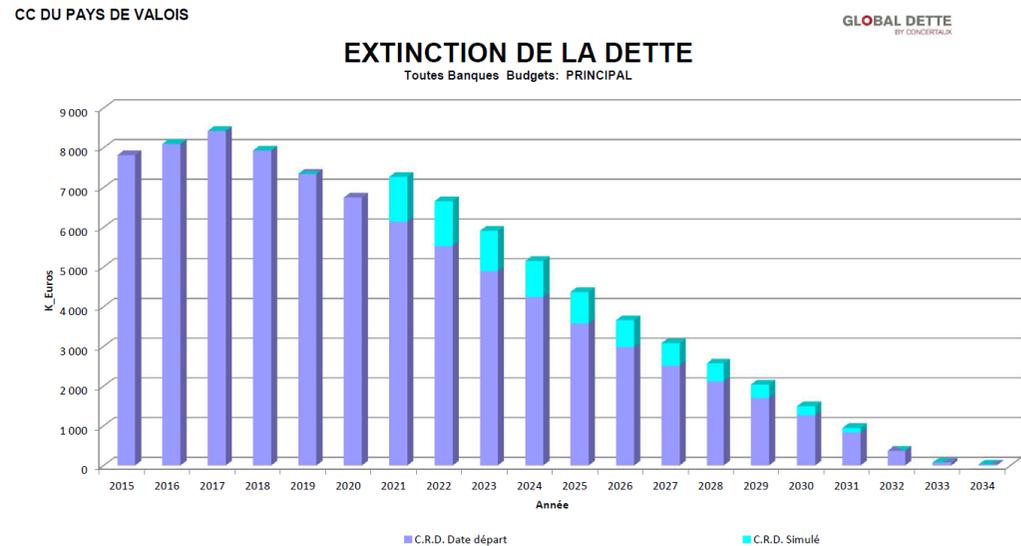
Ainsi, à fin 2020 la CCPV dispose :

- d'un fonds de roulement record de 2 745 000 €,
- d'un encours de dette de 6 750 000 € (de l'ordre de celui qu'il était à fin 2010)

La mise en place d'un effort important d'investissement en 2021 génère un besoin de financement de 1 657 000 € qu'il est proposé de financer à hauteur de 1 130 000 € par emprunt (reconduction de l'emprunt pour les conteneurs de 620 000 € et reconduction de l'emprunt pour le gymnase de Betz à 504 000 €).

Ainsi, le fonds de roulement serait ramené à environ 2 332 000 € (- 527 000 €) et l'encours de la dette serait porté à 7 260 000 € (niveau approximatif 2011), soit 130 € / habitant.

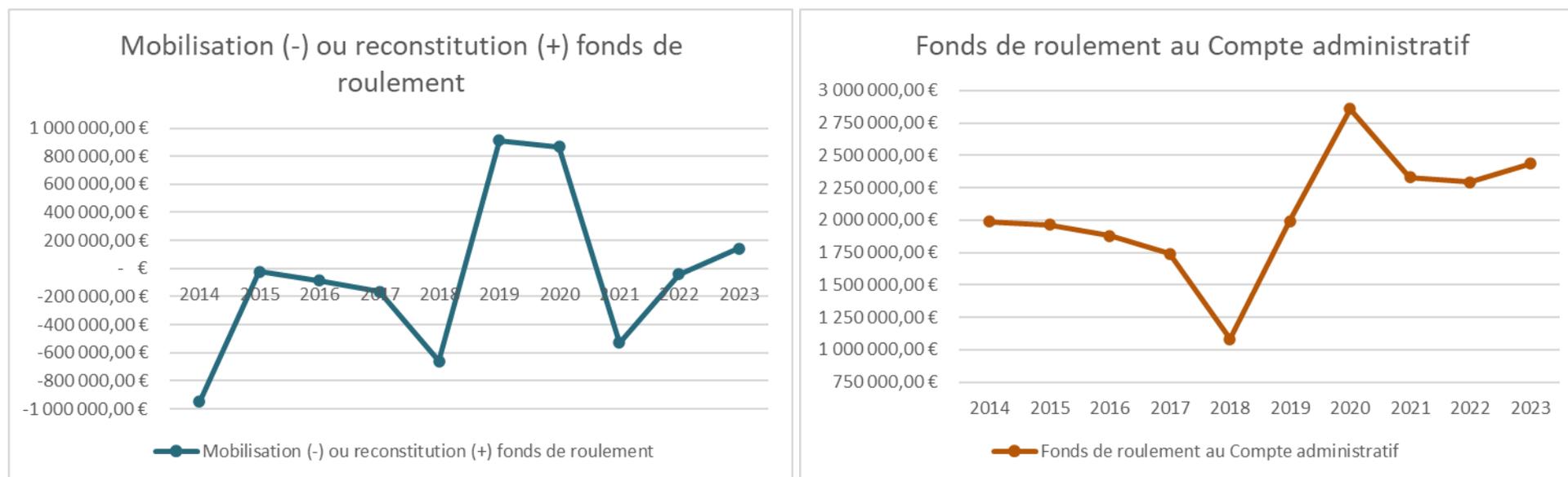
En limitant en 2023 et en 2024 l'effort d'investissement à 250 000 € de dépenses d'équipement net de subventions, auxquels s'ajoutent 80 000 € de fonds de concours du Pacte Financier (total 330 000 €), le fonds de roulement de la CCPV resterait préservé aux environs de 2 300 000 € en 2022, et 2 435 000 € en 2023, sans recours à l'emprunt.



L'extinction de la dette serait la suivante :

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
C.R.D. Date départ	7 814	8 095	8 421	7 928	7 344	6 745	6 137	5 524	4 892	4 244	3 576	2 978	2 514	2 115	1 699	1 265	831	374	72
C.R.D. Simulé							1 130	1 130	1 017	904	791	678	565	452	339	226	113		

Et l'évolution du fonds de roulement le suivant :



6^{ème} indicateur : Détermination des possibilités d'investissement pour les années à venir

La présentation des indicateurs précédents permet de quantifier l'effort d'investissement potentiel qui pourrait être consenti pour les 3 années à venir. Sachant que pour 2021, l'effort d'investissement envisagé résulte de reliquats d'opérations en cours, et d'un effort d'entretien (gymnases, centre aquatique, zones d'activité, Hôtel Communautaire), ou de redimensionnement d'équipements (voie verte) (voir détail en page 20) avec un emprunt envisagé de 1 130 000 €, seuls les exercices 2022 et 2023 présentent un réel intérêt en termes de quantification d'opérations d'investissement potentielles nouvelles.

Eléments pris en compte pour l'établissement de la simulation :

Simulation d'effort d'investissement pour les années à venir pour permettre de garantir :

- une capacité de désendettement qui n'excède pas 8 ans (niveau inférieur à 2017) (seuil d'alerte à 10 ans)
- préservation du fonds de roulement à hauteur de 2 000 000 €

Résultat de la simulation :

	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	RETROSPECTIVE		PROSPECTIVE		
		2019	2020	2021	2022	2023
Simulation sur investissement	CAF Brute (1)	2 119 935,71 €	2 084 513,26 €	367 677,81 €	977 169,05 €	1 168 573,09 €
	Remboursement capital emprunts (2)	584 780,94 €	598 707,49 €	617 700,00 €	728 000,00 €	820 000,00 €
2 Objectifs :	CAF NETTE (3)=(1)-(2)	1 535 154,77 €	1 485 805,77 €	- 250 022,19 €	249 169,05 €	348 573,09 €
Stabiliser le fonds de roulement à 2 000 000 € fin de période	FCTVA (4)	466 321,58 €	74 714,04 €	385 442,05 €	41 010,00 €	41 010,00 €
	Subventions d'investissement reçues (5)	585 935,14 €	333 416,05 €	1 791 453,88 €	- €	- €
	Financement propre disponible (6)=(3)+(4)+(5)	2 587 411,49 €	1 893 935,86 €	1 926 873,74 €	290 179,05 €	389 583,09 €
Ne pas dépasser le seuil d'alerte sur la capacité de désendettement (<10ans) ; 8 ans visés	Dépenses d'équipement (inclus travaux en régie) (7)	354 683,81 €	966 457,74 €	2 371 692,73 €	250 000,00 €	250 000,00 €
	Capacité d'investissement nouveau maximum (HT, net de subventions) (7*)			- €	900 000,00 €	1 200 000,00 €
	Subventions d'équipement (inclus en nature) (8)	1 323 982,39 €	63 460,57 €	1 212 332,81 €	80 000,00 €	80 000,00 €
	Besoin (-) ou capacité de financement (+) (9)=(6)-(7)-(7*)-(8)	908 745,29 €	864 017,55 €	- 1 657 151,80 €	- 939 820,95 €	- 1 140 416,91 €
	Emprunts nouveaux	2 600,00 €	1 150,00 €	1 129 935,00 €	800 000,00 €	1 000 000,00 €
	Mobilisation (-) ou reconstitution (+) fonds de roulement	911 345,29 €	865 167,55 €	- 527 216,80 €	- 139 820,95 €	- 140 416,91 €
	Fonds de roulement au Compte administratif	1 993 845,33 €	2 859 012,88 €	2 331 796,08 €	2 191 975,12 €	2 051 558,21 €
	Evolution de la dette financière	- 582 180,94 €	- 597 557,49 €	512 235,00 €	72 000,00 €	180 000,00 €
	Dette financière au 31 décembre	7 344 653,37 €	6 747 095,88 €	7 259 330,88 €	7 331 330,88 €	7 511 330,88 €
	Capacité de désendettement en années (dette/CAF brute)	3,5	3,2	19,7	7,5	6,4

Dans le tableau ci-dessus présenté, on constate que si la CCPV s'engage en 2022 sur un niveau d'investissement nouveau maximum présentant un « reste à charge de la collectivité » de 900 000 € (soit après déduction des subventions), avec un emprunt de 800 000 € en face, les objectifs de la simulation seraient respectés (fonds de roulement de 2 190 000 €, capacité de désendettement à 7,5 ans). Dans cette simulation, 430 000 € d'autofinancement (financement propre disponible + mobilisation du fonds de roulement) permettraient par ailleurs de couvrir les dépenses d'investissement « habituelles » de la CCPV (estimées à 250 000 €/an dans la simulation + 80 000 € alimentant l'enveloppe « fonds de concours » du Pacte Financier) + 100 000 € d'autofinancements nouveaux.

En 2023, il pourrait être envisagé un nouvel effort d'investissement présentant un « reste à charge de la collectivité » de 1 200 000 € (soit après déduction des subventions), avec un emprunt de 1 000 000 € en face. Là encore, les objectifs de la simulation seraient respectés (fonds de roulement de 2 051 000 €, capacité de désendettement à 6,4 ans). Dans cette simulation, 530 000 € d'autofinancement (financement propre disponible + mobilisation du fonds de roulement) permettraient par ailleurs de couvrir les dépenses d'investissement « habituelles » de la CCPV (estimées à 250 000 €/ an dans la simulation + 80 000 € alimentant l'enveloppe « fonds de concours » du Pacte Financier) + un effort supplémentaire de 200 000 €, permettant ainsi de limiter le recours à l'emprunt.

Ces perspectives montrent que l'effort réclamé en 2021, tant pour le fonctionnement que pour l'investissement, pour « rattraper » le retard pris dans un certain nombre de domaines n'est pas de nature à obérer les capacités d'investissement à venir de la CCPV, tant que ces dépenses présentent un caractère ponctuel et non pérenne. Il sera toutefois important de veiller à ne pas surcalibrer cet effort ponctuel, dans la mesure où la CCPV, en ce début 2021, n'a pas l'entière lisibilité sur les dépenses nouvelles qui seront les siennes dans les années à venir et qui pourraient avoir un caractère de pérennité (débat à venir sur la mobilité, sur l'évolution des coûts de traitement des déchets, Contrat de relance pour la transition écologique / PCAET, impacts d'un nouveau Projet de Territoire avec la déclinaison des actions qui en découleront, ...).

Rappelons toutefois que cette prospective table sur une estimation prudente de l'évolution des bases fiscales (+0,00 % en 2021, +1,8 % en 2022, +1,8% en 2023) qui est en deçà des évolutions constatées au cours des 3 dernières années (plutôt de l'ordre de + 3%/an en moyenne). Les opérations en cours en matière de développement économique (Extension d'entreprise sur Lagny, re-commercialisation des locaux Alinéa, extension de la Zone commerciale de Crépy en Valois, Aménagement de la Zone d'activité de Silly Plessis) devraient en effet permettre de conforter ces estimations, ce qui sera de nature à augmenter les marges de manœuvre de la CCPV.

Rappelons enfin que le fonds de roulement record dont dispose la CCPV au terme du mandat qui vient de s'écouler (2 745 000 €) permet d'appréhender avec une relative sérénité l'avenir, ne serait-ce que par cette capacité de mobilisation de financement propre qu'il offre pour faire face à un effort d'implication ponctuel, ou pour assumer une crise passagère.

Après avoir entendu l'exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU l'article L. 2312-1 du Code Général de Collectivités Territoriales qui prévoit la tenue, dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget, d'un débat sur les orientations générales de celui-ci pour les établissements publics administratifs qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus ;

CONSIDERANT que le Président a présenté les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités des Budgets à venir, aux différents Conseillers Communautaires ;

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire a été invité à en débattre.

DELIBERE

PREND ACTE que le débat sur les orientations du budget 2021 de la Communauté de Communes du Pays de Valois s'est tenu.

Annexe 1 : Information sur les effectifs

I - Structure des effectifs

STRUCTURE DES EFFECTIFS au 31/12/2020	Nombre d'agents	%
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	29	73%
Agents non titulaires permanents (vacance d'emploi, agents de catégorie A...)	9	23%
Agents non titulaires non permanents (remplaçants, accroissement temporaire d'activité...)	1	2%
Contrat de droit privé (Budget SPANC)	1	2%
Soit effectif total tous statuts confondus	40	100%
Pour information		
Fonctionnaires titulaires détachés auprès de Vert Marine (uniquement cotisations CNRACL)	4	

STRUCTURE DETAILLEE au 31/12/2020 des agents de droit public	Fonctionnaires en activité	Agents non titulaires de droit public	TOTAL
Filière administrative	18	6	24
Filière technique	9	4	13
Filière culturelle	1	0	1
Filière animation	1	0	1
TOTAL	29	10	39
Représentation en %	74%	26%	100%

II - Charges de personnel

DEPENSES DE PERSONNEL 2020	
Types de dépenses	Montant en euros
Traitements indiciaires	985 570,15
Régime indemnitaire	370 860,39
Bonifications indiciaires	5 762,36
Heures supplémentaires payées	10 788,61
Avantages en nature	5 727,00
Charges de personnel des agents mutualisés (provenant de la Ville de Crépy-en-Valois et de Mareuil-sur-Ourcq)	83 150,51
Dépenses de personnel (autres inclus dans chapitre 012)	625 702,84
TOTAL DES DEPENSES (chapitre 012)	2 087 562,86
TOTAL DES DEPENSES (chapitre 011 tels que les frais de déplacements & les coûts de formation)	18 146,43
TOTAL DES DEPENSES CUMULÉES BUDGET PRINCIPAL	2 105 709,29
Salaires bruts	23 220,64
Autres dépenses de personnel	21 347,51
TOTAL DES DEPENSES (chapitre 012)	44 568,15
TOTAL DES DEPENSES (chapitre 011 tels que les frais de déplacements & les coûts de formation)	2 264,37
TOTAL DES DEPENSES CUMULÉES BUDGET SPANC	46 832,52

RECETTES LIEES AUX REMBOURSEMENTS DE CHARGES DE PERSONNEL 2020	
Type de recettes	Montant en euros
Caisse Primaire d'Assurance maladie (Indemnités journalières)	1 840,91
GRAS SAVOYE (assurance du personnel)	53 475,31
Vert Marine (remboursement des cotisations CNRACL des 4 agents détachés)	42 978,62
Remboursement par la Ville de Crépy-en-Valois pour les agents mis à disposition (mutualisation communication)	20 648,71
TOTAL DES RECETTES (Atténuation de charges de personnel) BUDGET PRINCIPAL	118 943,55
Caisse Primaire d'Assurance maladie (Indemnités journalières) + assurance GROUPAMA- Budget SPANC	645,59
TOTAL DES RECETTES (Atténuation de charges de personnel) BUDGET SPANC	1 883,80

III - Temps de travail et heures supplémentaires

Le temps de travail est de 1 607 heures.

Les heures supplémentaires pour l'année 2020 se sont élevées à 804 (dont 665 payées et 139 à récupérer).

ANNEXE 2 / VUE D'ENSEMBLE DES INDICATEURS

PRINCIPALES HYPOTHESES	RETROSPECTIVE					PROSPECTIVE			
	Evol 2015/2014	Evol 2016/2015	Evol 2017/2016	Evol 2018/2017	Evol 2019/2018	Evol 2020/2019	Evol 2021/2020	Evol 2022/2021	Evol 2023/2022
EVOLUTION DES PRODUITS DE GESTION EN %	0,82%	-0,16%	7,44%	5,03%	8,15%	2,52%	-1,86%	3,93%	2,24%
Ressources fiscales propres	4,88%	2,10%	55,63%	2,81%	5,56%	2,65%	-1,11%	1,80%	1,80%
EVOLUTION DES CHARGES DE GESTION EN %	2,39%	-1,27%	8,10%	9,47%	-3,55%	3,52%	10,83%	0,33%	1,24%
Charges à caractère général	-1,24%	-10,62%	17,68%	26,41%	-11,58%	-2,38%	28,27%	Corrigé effet ratt	1,80%
Charges de personnel	10,36%	0,94%	4,11%	-7,25%	-8,94%	-1,85%	14,24%	2,80%	2,80%

CAF BRUTE PREVISIONNELLE	RETROSPECTIVE						PROSPECTIVE			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
PRODUITS DE GESTION (1) DONT	12 093 771,80 €	12 193 228,20 €	12 173 475,95 €	13 078 733,72 €	13 736 177,22 €	14 856 331,33 €	15 231 212,48 €	14 947 846,35 €	15 534 752,37 €	15 883 408,74 €
Ressources fiscales propres	10 363 608,00 €	10 869 474,00 €	11 098 005,00 €	17 271 357,00 €	17 756 780,00 €	18 743 708,00 €	19 240 604,00 €	19 027 307,00 €	19 369 798,53 €	19 718 454,90 €
Ressources d'exploitation	418 791,55 €	458 110,13 €	413 686,04 €	462 993,82 €	344 834,03 €	574 358,27 €	550 356,40 €	419 860,01 €	419 860,01 €	419 860,01 €
Dotations et participations	1 797 286,25 €	1 351 558,07 €	1 147 698,91 €	2 909 306,90 €	3 130 445,14 €	2 711 749,98 €	2 684 101,10 €	2 755 585,51 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €
Fiscalité reversée	- 485 914,00 €	- 485 914,00 €	- 485 914,00 €	- 7 564 924,00 €	- 7 495 881,95 €	- 7 173 484,92 €	- 7 243 849,02 €	- 7 254 906,17 €	- 7 254 906,17 €	- 7 254 906,17 €
CHARGES DE GESTION (2) DONT	10 194 079,08 €	10 437 466,17 €	10 304 708,22 €	11 138 963,88 €	12 194 324,36 €	11 760 856,51 €	12 174 498,23 €	13 492 911,52 €	13 537 583,32 €	13 704 835,65 €
Charges à caractère général	4 035 478,20 €	3 985 602,60 €	3 562 295,71 €	4 192 120,31 €	5 299 240,44 €	4 685 515,40 €	4 574 044,01 €	5 866 937,52 €	5 500 000,00 €	5 599 000,00 €
Charges de personnel	2 159 197,57 €	2 382 994,28 €	2 405 510,00 €	2 504 278,46 €	2 322 597,28 €	2 114 844,82 €	2 075 688,63 €	2 371 190,00 €	2 437 583,32 €	2 505 835,65 €
Subventions de fonctionnement	3 999 403,31 €	4 068 869,29 €	4 336 902,51 €	4 442 565,11 €	4 572 486,64 €	4 960 496,29 €	5 524 765,59 €	5 254 784,00 €	5 600 000,00 €	5 600 000,00 €
Autres charges de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT (3)=(1)-(2)	1 899 692,72 €	1 755 762,03 €	1 868 767,73 €	1 939 769,84 €	1 541 852,86 €	3 095 474,82 €	3 056 714,25 €	1 454 934,83 €	1 997 169,05 €	2 178 573,09 €
Charges financières (4)	- 365 104,80 €	- 320 335,86 €	- 306 930,73 €	- 295 497,83 €	- 281 955,28 €	- 268 968,78 €	- 252 313,23 €	- 254 000,00 €	- 240 000,00 €	- 220 000,00 €
Charges exceptionnelles (5)	- 734 217,30 €	- 708 202,18 €	- 673 355,54 €	- 742 393,07 €	- 695 577,47 €	- 706 570,33 €	- 719 887,76 €	- 833 257,02 €	- 780 000,00 €	- 780 000,00 €
CAF BRUTE (6)=(3)+(4)+(5)	800 370,62 €	727 223,99 €	888 481,46 €	901 878,94 €	564 320,11 €	2 119 935,71 €	2 084 513,26 €	367 677,81 €	977 169,05 €	1 178 573,09 €
en % des produits de gestion	6,62%	5,96%	7,30%	6,90%	4,11%	14,27%	13,69%	2,46%	6,29%	7,42%
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	RETROSPECTIVE						PROSPECTIVE			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CAF Brute (1)	800 370,62 €	727 223,99 €	888 481,46 €	901 878,94 €	564 320,11 €	2 119 935,71 €	2 084 513,26 €	367 677,81 €	977 169,05 €	1 178 573,09 €
Remboursement capital emprunts (2)	514 943,25 €	745 642,71 €	432 432,47 €	454 648,04 €	494 978,92 €	584 780,94 €	598 707,49 €	617 700,00 €	728 000,00 €	745 000,00 €
CAF NETTE (3)=(1)-(2)	285 427,37 €	- 18 418,72 €	456 048,99 €	447 230,90 €	69 341,19 €	1 535 154,77 €	1 485 805,77 €	- 250 022,19 €	249 169,05 €	433 573,09 €
FCTVA (4)	69 373,17 €	207 746,49 €	449 369,94 €	145 907,97 €	220 937,82 €	466 321,58 €	74 714,04 €	385 442,05 €	41 010,00 €	41 010,00 €
Subventions d'investissement reçues (5)	258 180,99 €	514 651,11 €	1 128 073,87 €	899 730,64 €	1 145 071,10 €	585 935,14 €	333 416,05 €	1 791 453,88 €	- €	- €
Financement propre disponible (6)=(3)+(4)+(5)	612 981,53 €	703 978,88 €	2 033 492,80 €	1 492 869,51 €	1 435 350,11 €	2 587 411,49 €	1 893 935,86 €	1 926 873,74 €	290 179,05 €	474 583,09 €
Dépenses d'équipement (inclus travaux en régie) (7)	1 273 807,48 €	1 250 417,70 €	2 544 624,04 €	1 365 080,57 €	2 588 735,77 €	354 683,81 €	966 457,74 €	2 371 692,73 €	250 000,00 €	250 000,00 €
Subventions d'équipement (inclus en nature) (8)	286 644,34 €	288 733,30 €	286 204,72 €	292 362,29 €	286 107,55 €	1 323 982,39 €	63 460,57 €	1 212 332,81 €	80 000,00 €	80 000,00 €
Besoin (-) ou capacité de financement (+) (9)=(6)-(7)-(8)	- 947 470,29 €	- 835 172,12 €	- 797 335,96 €	- 164 573,35 €	- 1 439 493,21 €	908 745,29 €	864 017,55 €	- 1 657 151,80 €	- 39 820,95 €	144 583,09 €
Emprunts nouveaux	- €	812 209,40 €	713 000,00 €	- €	781 250,00 €	2 600,00 €	1 150,00 €	1 129 935,00 €	- €	- €
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) fonds de roulement	- 947 470,29 €	- 22 962,72 €	- 84 335,96 €	- 164 573,35 €	- 658 243,21 €	911 345,29 €	865 167,55 €	- 527 216,80 €	- 39 820,95 €	144 583,09 €
Fonds de roulement au Compte administratif	1 987 120,77 €	1 964 158,05 €	1 879 822,09 €	1 740 743,25 €	1 082 500,04 €	1 993 845,33 €	2 859 012,88 €	2 331 796,08 €	2 291 975,12 €	2 436 558,21 €
Evolution de la dette financière	- 514 943,25 €	66 566,69 €	280 567,53 €	- 454 648,04 €	286 271,08 €	- 582 180,94 €	- 597 557,49 €	512 235,00 €	- 728 000,00 €	- 745 000,00 €
Dette financière au 31 décembre	7 748 077,05 €	7 814 643,74 €	8 095 211,27 €	7 640 563,23 €	7 926 834,31 €	7 344 653,37 €	6 747 095,88 €	7 259 330,88 €	6 531 330,88 €	5 786 330,88 €
Capacité de désendettement en années (dette/CAF brute)	9,7	10,7	9,1	8,5	14,0	3,5	3,2	19,7	6,7	4,9

Simulation sur investissement	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	RETROSPECTIVE		PROSPECTIVE		
		2019	2020	2021	2022	2023
2 Objectifs :	CAF Brute (1)	2 119 935,71 €	2 084 513,26 €	367 677,81 €	977 169,05 €	1 168 573,09 €
	Remboursement capital emprunts (2)	584 780,94 €	598 707,49 €	617 700,00 €	728 000,00 €	820 000,00 €
Stabiliser le fonds de roulement à 2 000 000 € fin de période	CAF NETTE (3)=(1)-(2)	1 535 154,77 €	1 485 805,77 €	- 250 022,19 €	249 169,05 €	348 573,09 €
	FCTVA (4)	466 321,58 €	74 714,04 €	385 442,05 €	41 010,00 €	41 010,00 €
Ne pas dépasser le seuil d'alerte sur la capacité de désendettement (<10ans) ; 8 ans visés	Subventions d'investissement reçues (5)	585 935,14 €	333 416,05 €	1 791 453,88 €	- €	- €
	Financement propre disponible (6)=(3)+(4)+(5)	2 587 411,49 €	1 893 935,86 €	1 926 873,74 €	290 179,05 €	389 583,09 €
	Dépenses d'équipement (inclus travaux en régie) (7)	354 683,81 €	966 457,74 €	2 371 692,73 €	250 000,00 €	250 000,00 €
	Capacité d'investissement nouveau maximum (HT, net de subventions) (7*)	- €	- €	- €	900 000,00 €	1 200 000,00 €
	Subventions d'équipement (inclus en nature) (8)	1 323 982,39 €	63 460,57 €	1 212 332,81 €	80 000,00 €	80 000,00 €
	Besoin (-) ou capacité de financement (+) (9)=(6)-(7)-(7*)-(8)	908 745,29 €	864 017,55 €	- 1 657 151,80 €	- 939 820,95 €	- 1 140 416,91 €
	Emprunts nouveaux	2 600,00 €	1 150,00 €	1 129 935,00 €	800 000,00 €	1 000 000,00 €
	Mobilisation (-) ou reconstitution (+) fonds de roulement	911 345,29 €	865 167,55 €	- 527 216,80 €	- 139 820,95 €	- 140 416,91 €
	Fonds de roulement au Compte administratif	1 993 845,33 €	2 859 012,88 €	2 331 796,08 €	2 191 975,12 €	2 051 558,21 €
	Evolution de la dette financière	- 582 180,94 €	- 597 557,49 €	512 235,00 €	72 000,00 €	180 000,00 €
	Dette financière au 31 décembre	7 344 653,37 €	6 747 095,88 €	7 259 330,88 €	7 331 330,88 €	7 511 330,88 €
	Capacité de désendettement en années (dette/CAF brute)	3,5	3,2	19,7	7,5	6,4

Hors périmètre Services Techniques

		Demande de crédits					Inscrits au BP 2021 actuel	Décisions suite arbitrage du 21/01/2021		
Direction/Pôle	Service	Libellé	DEPENSES	RECETTES	Coût à la charge de la CCPV	Dépenses 2020 réinscrites au BP 2021 (nettes)		Projets 2021	Reporté à 2022	
Direction Aménagement du Territoire	Aménagement du Ter	Communication PCAET	9 000,00			- 9 000,00	9 000,00	9 000,00		
		Total Direction de l'aménagement	9 000,00			- 9 000,00	9 000,00	-	9 000,00	-
Direction Développement économique et touristique	Dév éco	Frais profection économique	22 500,00			- 22 500,00	22 500,00	22 500,00		
		Enveloppe Parc de Sculptures	100 000,00			- 100 000,00	100 000,00	100 000,00		
		Total Développement économique	122 500,00			- 122 500,00	122 500,00	22 500,00	100 000,00	
	Tourisme	Diagnostic Touristique avec Retz en Valois	64 464,00	Subv notifiées	39 752,00	- 24 712,00	24 712,00	24 712,00		
		Total Tourisme	64 464,00		39 752,00	- 24 712,00	24 712,00	24 712,00	-	
Direction Générale des Services Techniques	Service technique	Location CTM pour entrepôt Pôle technique	10 000,00			- 10 000,00	10 000,00	10 000,00		
		Formation en intra de 6 agents aux contrôles DECI	5 000,00			- 5 000,00				
		Habilitation électrique de 4 agents	5 000,00			- 5 000,00				
		Formation AIPR pour 1 agent	1 200,00			- 1 200,00				
		CACES 1 pour 2 agents	2 500,00			- 2 500,00		10 000,00		
		Formation montage-démontage échafaudage pour 4 agents	5 000,00			- 5 000,00				
		CACES Nacelle pour 4 agents	5 000,00			- 5 000,00				
		Formation tronçonneuse pour 2 agents	2 500,00			- 2 500,00				
		Remise en état du Peugeot Boxer	10 000,00			- 10 000,00		10 000,00		
		Total Service Technique	46 200,00			- 46 200,00	30 000,00	10 000,00	20 000,00	-
	Gymnase de Betz	Remise en peinture de la grande salle sportive avant réouverture	8 000,00			- 8 000,00	8 000,00	8 000,00		
		Total Gymnases	8 000,00			- 8 000,00	8 000,00	8 000,00	-	-
	Centre Aquatique	Enveloppe entretien fonctionnement (dont 2 100 € de réfection du carrelage au niveau de l'accès espaces fitness et bien-être)	45 000,00			- 45 000,00	45 000,00	45 000,00		
	Total Centre Aquatique	45 000,00			- 45 000,00	45 000,00	45 000,00	-	-	
BIL	Nettoyage façade	2 650,00			- 2 650,00	2 560,00		2 560,00		
	Corrections normes électriques	5 000,00			- 5 000,00	5 000,00		5 000,00		
	Etude de faisabilité de l'extension - mise en conformité ERP du BIL pour DMV	10 000,00			- 10 000,00	10 000,00		10 000,00		
	Total BIL	17 650,00			- 17 650,00	17 560,00	-	17 560,00	-	
Voie Verte	Coupe de sécurité arbres malades	41 000,00			- 41 000,00	28 600,00		28 600,00		
	Audit des ouvrages d'art	15 000,00			- 15 000,00	15 000,00		15 000,00		
	Total Voie Verte	56 000,00			- 56 000,00	43 600,00	-	43 600,00	-	

Préparation BP 2021 / Arbitrage Dépenses de Fonctionnement

Hors périmètre Services Techniques

		Demande de crédits					Inscrits au BP 2021 actuel	Décisions suite arbitrage du 21/01/2021			
Direction/Pôle	Service	Libellé	DEPENSES	RECETTES	Coût à la charge de la CCPV	Dépenses 2020 réinscrites au BP 2021 (nettes)		Projets 2021	Reporté à 2022		
	Voiries	Défrichage exceptionnel autour des bassins d'infiltrations jumelés de la ZA de Nanteuil-le-Haudouin	21 000,00	Participation NLH	10 500,00	- 10 500,00	10 500,00		10 500,00		
		Remises en état diverses autour des bassins d'infiltrations jumelés de la ZA Nanteuil-le-Haudouin	2 000,00			- 2 000,00	2 000,00		2 000,00		
		Entretien annuel des autres bassins d'infiltrations de la ZA Nanteuil-le-Haudouin	2 500,00			- 2 500,00	2 500,00		2 500,00		
		Défrichage exceptionnel du bassin de Betz	4 500,00			- 4 500,00	4 500,00		4 500,00		
		Assistance ESAT pour entretien des espaces verts dans la ZA de Nanteuil-le-Haudouin	15 000,00			- 15 000,00	15 000,00		15 000,00		
		Maintenance des intallations d'éclairage public dans la ZA de Nanteuil-le-Haudouin	5 000,00			- 5 000,00	5 000,00		5 000,00		
		Enveloppe travaux sur voiries selon planning de la CLECT	32 000,00			- 32 000,00	32 000,00	32 000,00			
	Total Voiries			82 000,00			- 71 500,00	71 500,00	32 000,00	32 000,00	
	ZA de NLH	Curage et évacuation des boues dans les 2 bassins d'infiltration en sortie de zone	87 000,00		Participation NLH	43 500,00	- 43 500,00	43 500,00		43 500,00	
		Remises en état ponctuelles de voiries et de regards	30 000,00		FCTVA	4 921,20	- 25 078,80	25 078,80		25 078,80	
		Aménagements de sécurité contre le stationnement sauvage	20 000,00		FCTVA	3 280,80	- 16 719,20	16 719,20		16 719,20	
		Relevé topo des bassins de NLH	3 000,00				- 3 000,00	3 000,00		3 000,00	
	ZA de Crépy	Remise en état ponctuelle de voiries	30 000,00		FCTVA	4 921,20	- 25 078,80	25 078,80		25 078,80	
	Total ZA			170 000,00		56 623,20	- 113 376,80	113 376,80	-	113 376,80	-
		Friche TEREOS	Diagnostic du captage d'eau	45 000,00			- 45 000,00	45 000,00		45 000,00	
Total Friche TEREOS			45 000,00		-	- 45 000,00	45 000,00	-	45 000,00	-	
Direction de la Communication		Abonnt Outil de création de vidéo en ligne-PlayPlay (Accord reçu de la Ville de Crépy pour mutualiser)	6 000,00		Mutualisation	3 000,00	- 3 000,00	3 000,00		3 000,00	
		Abonnt achat photos/illustrations (Accord reçu de la Ville de Crépy pour mutualiser)	900,00		Mutualisation	450,00	- 450,00	450,00		450,00	
		Accès Base de données presse/territoriale (Accord reçu de la Ville de Crépy pour mutualiser)	2 000,00		Mutualisation	1 000,00	- 1 000,00	1 000,00		1 000,00	
		Création de roll-up CCPV à destination des mairies	6 200,00				- 6 200,00	6 200,00		6 200,00	
		Voiles/Kakemonos pour sponsorship d'évènements	1 500,00				- 1 500,00	1 500,00		1 500,00	
Total Direction de la Communication			16 600,00		4 450,00	- 12 150,00	12 150,00	-	12 150,00	-	

Direction/Pôle	Service	Libellé	Demande de crédits				Inscrits au BP 2021 actuel	Décisions suite arbitrage du 21/01/2021				
			DEPENSES	RECETTES	Coût à la charge de la CCPV			Dépenses 2020 réinscrites au BP 2021 (nettes)	Projets 2021	Reporté à 2022		
Pôle environnement - Eau Assainissement	Eau et Assainissement	Etude fusion SIAEP Auger (selon Cion du 22/09/2020)	25 710,00	Part Communes	25 710,00	-	-	-	-	-		
		AMO marché prestation service AEP	30 000,00		-	-	30 000,00	10 000,00	10 000,00	20 000,00		
		Etude Transfert de compétences	48 456,00	Subv	26 448,53	-	22 007,47	22 007,47	22 007,47			
		Etude zonages Ass et EP	9 198,00	Subv AESN et Communes	9 198,00	-	-	-	-			
		Frais d'enquête publique Zonages Ass et EP (refacturés à l'AESN)	32 000,00	Refacturation AESN	32 000,00	-	-	-	-			
		MOE AEP Gergogne	25 200,00	Subv AESN et CD	13 290,00	-	11 910,00	11 910,00	11 910,00			
		Mise à jour de l'étude MOE AEP Gergogne + réalisation du DCE Travaux + ACT	13 440,00	Subv AESN et CD	6 720,00	-	6 720,00	6 720,00	6 720,00			
		Forage d'essai Gergogne (estimation)	231 600,00	Subv AESN, CD, Ct Ruralité	126 500,00	-	105 100,00			105 100,00		
		MOE Suivi Forage d'essai	10 200,00	Subv AESN, CD, Ct Ruralité	6 480,00	-	3 720,00			3 720,00		
		Etudes géotechniques Gergogne (estimation)	12 000,00	Subv AESN, CD, Ct Ruralité	8 000,00	-	4 000,00	4 000,00	4 000,00			
		Relevé topo GERGOGNE (estimation)	10 000,00	Subv AESN	4 160,00	-	5 840,00	5 840,00	5 840,00			
	Actualisation du SDAEP	96 000,00	Subv AESN	64 000,00	-	32 000,00	32 000,00	32 000,00				
	Total Eau et Assainissement			543 804,00		322 506,53	- 221 297,47	92 477,47	75 757,47	16 720,00	128 820,00	
	GEMAPI	Etude DIG Grivette		1 476,72	Subv AESN	1 181,38	-	295,34	295,34	295,34		
		Etude Ru Autheuil		2 040,00	Subv AESN	1 632,00	-	408,00	408,00	408,00		
		Etude Ru Autheuil provision selon BPU pour réunions supplé 1 500 € et réunions publiques 1 000 €		3 000,00	Subv AESN	2 400,00	-	600,00	600,00	600,00		
		modification AS le 14/01/2021	Etude ruissellement (estimation). Mis en investissement									
		modification AS le 14/01/2021	Etude danger digues (estimation)		50 000,00		-	-	50 000,00		50 000,00	
			Etude RCE Grivette		14 168,64	Subv AESN	3 840,00	-	10 328,64	10 328,64	10 328,64	
			Etude Aménagement berges Grivette		14 103,60	Subv AESN	11 282,88	-	2 820,72	2 820,72	2 820,72	
		Entretien Grivette selon Rapport Bureau d'études		62 664,00	Subv AESN et CD	39 688,00	-	22 976,00	7 400,00	7 400,00	15 576,00	
		Registre démat pour DIG Ru Autheuil		400,00			-	400,00	400,00	400,00		
		Prestation paysagère (photomontages et visuels pour la Grivette au niveau du château aval de Betz)		5 000,00		-	-	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
Total GEMAPI			152 852,96		60 024,26	- 92 828,70	27 252,70	21 852,70	5 400,00	65 576,00		
TOTAUX			1 379 070,96		483 355,99	- 885 214,97	662 128,97	239 822,17	422 306,80	194 396,00		
									662 128,97			
									BP2021			

		Demande de crédits					Décisions suite arbitrage				
Direction/Pôle	Service	Libellé	DEPENSES	RECETTES	Coût à la charge de la CCPV	inscrit au BP 2021 actuel	Dépenses 2020 réinscrites au BP 2021 (nettes)	Projets 2021	Reporté à 2022		
Direction Développement économique et touristique	Dév éco	Solde frais études Pôle Gare (Mis en Restes à réaliser)	80 000,00	FCTA	13 123,20	- 66 876,80	66 876,80	66 876,80	-	-	
Total Développement économique			80 000,00		13 123,20	- 66 876,80	66 876,80	66 876,80	-	-	
Direction Générale des Services Techniques	Service technique	Véhicule (20 000 € non utilisés en 2020 inscrits en Restes à réaliser)	40 000,00	FCTVA	7 761,60	- 32 238,40	25 000,00	25 000,00			
		Machine pour résinage à chaud avec accessoires (marquage routier)	15 000,00	FCTVA	2 460,60	- 12 539,40			12 539,40		
		Acquisition de petits matériels	10 000,00	FCTVA	1 640,40	- 8 359,60	8 359,60	8 359,60			
	Total Service Technique			65 000,00		11 862,60	- 53 137,40	33 359,60	33 359,60	-	12 539,40
	Gymnase de Betz	Etude pour création réserve incendie	6 600,00				- 6 600,00	6 600,00	6 600,00		
		Complément de la Défense Extérieure contre l'incendie	73 800,00	Subv DSIL + CD	36 900,00	- 36 900,00	36 900,00	36 900,00			
		Acquisition de matériels sportifs en remplacement (mousse sur poteaux - pas de tir à l'arc - tapis...)	30 000,00	FCTVA	4 921,20	- 25 078,80	25 078,80		25 078,80		
		Mise en œuvre d'une vidéoprotection du site	14 000,00	FCTVA	2 296,56	- 11 703,44				11 703,44	
		Avenant SITEL pour préparation des travaux de câblage de la vidéoprotection du site	6 000,00	FCTVA	984,24	- 5 015,76	5 015,76	5 015,76			
		Avenant Aisne Bâtiment pour prolongation de location des bungalows de chantier	20 000,00	FCTVA	3 280,80	- 16 719,20	6 000,00	6 000,00			
		Acquisition d'une nouvelle autolaveuse	7 800,00	FCTVA	1 279,51	- 6 520,49	6 520,49		6 520,49		
	Gymnase de NLH	Remplacement de portes coupe-feu (A prendre dans l'enveloppe des 38 000 € reportés pour l'aménagement des gymnases)	15 000,00	FCTVA	2 460,60	- 12 539,40	-				
	Gymnase de Nerval	Acquisition d'une nouvelle autolaveuse	7 800,00	FCTVA	1 279,51	- 6 520,49	6 520,49		6 520,49		
	Communs Gymnases	Report enveloppe aménagement des gymnases (Mis en Restes à réaliser)	38 000,00	FCTVA	6 233,52	- 31 766,48	31 766,48	31 766,48			
	Total Gymnases			219 000,00		59 635,94	- 159 364,06	124 402,02	86 282,24	38 119,78	11 703,44
	Centre Aquatique	Mise en conformité de la chaufferie : audit réglementaire - mission CSSI - installation d'une alarme incendie de catégorie A	40 000,00	FCTVA	6 561,60	- 33 438,40					
		Mise en place d'un climatiseur pour l'espace forme	12 000,00	FCTVA	1 968,48	- 10 031,52					
		Mise en place d'un nouveau système de téléphonie sur IP	6 000,00	FCTVA	984,24	- 5 015,76					
		Remplacement des portes d'accès bassin	6 000,00	FCTVA	984,24	- 5 015,76					
		Ajout d'un contrôleur de débit et d'un dosage de produit filmogène + création d'un point de prélèvement sur le réseau ECS	18 000,00	FCTVA	2 952,72	- 15 047,28					
		Remplacement de mitigeurs et de clapets anti-retour sur le réseau ECS	10 000,00	FCTVA	1 640,40	- 8 359,60					
		Solution palliative pour traiter le problème des écoulements d'eaux de condensation depuis la verrière	10 000,00	FCTVA	1 640,40	- 8 359,60					
		Installation d'une turbine d'extraction de l'air au niveau du bac tampon du jacuzzi	5 000,00	FCTVA	820,20	- 4 179,80	70 000,00	70 000,00	70 000,00		
Plantations à renouveler autour des bassins		2 000,00	FCTVA	328,08	- 1 671,92						
Modification de toutes les barrières inox autour des bassins (rouille)		60 000,00	FCTVA	9 842,40	- 50 157,60						
Réfection des joints de fond de bassin		20 000,00	FCTVA	3 280,80	- 16 719,20						
Remplacement de carrelages usés ou endommagés		20 000,00	FCTVA	3 280,80	- 16 719,20						
Remplacement de la porte coupe-feu du local technique côté bassin sportif		10 000,00	FCTVA	1 640,40	- 8 359,60						
Création d'une œuvre d'art extérieure pour les 10 ans du Centre Aquatique	20 000,00	FCTVA	3 280,80	- 16 719,20							
Total Centre Aquatique			239 000,00		39 205,56	- 199 794,44	70 000,00	-	70 000,00	-	

Direction/Pôle	Service	Libellé	Demande de crédits				Inscrit au BP 2021 actuel	Décisions suite arbitrage		
			DEPENSES	RECETTES		Coût à la charge de la CCPV		Dépenses 2020 réinscrites au BP 2021 (nettes)	Projets 2021	Reporté à 2022
	Hôtel Communautaire	Modifications sur la régulation du chauffage suite au cloisonnement	14 000,00	FCTVA	2 296,56	- 11 703,44	11 703,44		11 703,44	
		Travaux sur la ventilation des locaux (50/50 avec Crépy) <i>A prendre sur l'enveloppe des 64 295 € reportés pour les travaux d'aménagement de l'Hôtel Com</i>	14 000,00	FCTVA	2 296,56	- 11 703,44	-			
		Installation d'une alarme pour l'étage	2 500,00	FCTVA	410,10	- 2 089,90				2 089,90
		Cloison de séparation amovible pour la salle du conseil	20 000,00	FCTVA	3 280,80	- 16 719,20	16 719,20		16 719,20	
		Installation d'un abri-vélos sur le parking public	4 000,00	FCTVA	656,16	- 3 343,84	3 343,84		3 343,84	
		Plantations sur le parking public	2 500,00	FCTVA	410,10	- 2 089,90	2 089,90		2 089,90	
		Remise en service des 2 déstratificateurs (50/50 avec Crépy)	1 500,00			- 1 500,00	1 500,00	1 500,00		
		Enveloppe pour dépenses d'investissement sur Hôtel Com 64 295 € (Mis en Restes à réaliser). <i>A prendre pour les projets d'aménagement de l'Hôtel Com et du commun bâtiments</i>	64 295,00			- 64 295,00	64 295,00	64 295,00		
		Total Hôtel Communautaire	122 795,00		9 350,28	- 113 444,72	99 651,38	65 795,00	33 856,38	2 089,90
	Bâtiment Multiservices de Betz	Remplacement des gouttières / reprise d'étanchéité toitures (50 000 €)	50 000,00	Refacturation Com de Betz	50 000,00	-				
		Reprise des dégradations sur les enduits extérieurs suite aux fuites depuis les gouttières (10 000 €)								
		Reprise des dégâts dans la médiathèque suite aux infiltrations (15 000 €)								
		Total Bâtiment Multiservices de Betz	50 000,00		50 000,00	-	-	-	-	-
	Communs bâtiments	Désignation d'un MOE pour marché d'entretien des chaufferies / clim. <i>A prendre sur enveloppe sur l'enveloppe des 64 295 € reportés pour l'aménagement de l'Hôtel Com</i>	11 000,00			- 11 000,00	-			
		Création des Dossiers Techniques Amiante pour les bâtiments / Diagnostics préalables complémentaires. <i>A prendre sur enveloppe sur l'enveloppe des 64 295 € reportés pour l'aménagement de l'Hôtel Com</i>	15 000,00			- 15 000,00	-			
		Création de l'Agenda d'Accessibilité Programmé pour tous les bâtiments. <i>A prendre sur enveloppe sur l'enveloppe des 64 295 € reportés pour l'aménagement de l'Hôtel Com</i>	15 000,00			- 15 000,00	-			
		Analyses légionelles sur les circuits ECS des bâtiments. <i>A prendre sur enveloppe sur l'enveloppe des 64 295 € reportés pour l'aménagement de l'Hôtel Com</i>	10 000,00			- 10 000,00	-			
		Total Communs Bâtiments	51 000,00		-	- 51 000,00	-	-	-	-
	Aire accueil gens du voyage	Enveloppe investissements éventuels	5 000,00	FCTVA	820,20	- 4 179,80	4 179,80	4 179,80		
		Total Aire accueil gens du voyage	5 000,00		820,20	- 4 179,80	4 179,80	4 179,80	-	-
	Voie Verte	Tracteur+broyeur+remorque	38 400,00	FCTVA	6 299,14	- 32 100,86	50 000,00		50 000,00	
		Véhicule (dont 25 000 € non utilisés en 2020 mis en Restes à réaliser)	33 600,00	FCTVA	5 511,74	- 28 088,26				
		Acquisition d'une épareuse et d'un lamier	22 000,00	FCTVA	3 608,88	- 18 391,12				
		Plantation d'arbres en complément des arbres abattus	10 000,00	FCTVA	1 640,40	- 8 359,60	8 359,60		8 359,60	
		Achat terrains nus pour 2 kms supplémentaires à Ormoy Villers (Mis en Restes à Réaliser)	50 000,00			- 50 000,00	50 000,00	50 000,00		
		Aménagement Bâtiment sur Voie Verte (Mis en Restes à Réaliser)	108 000,00	Subv DSIL + CD	54 000,00	- 54 000,00	54 000,00	54 000,00		
		Mobilier supplémentaire et signalétique	52 644,00	Subv notifiée pour 13 161 €	30 709,00	- 21 935,00	21 935,00	21 935,00		
		Total Voie Verte	314 644,00		101 769,16	- 212 874,84	184 294,60	125 935,00	58 359,60	-
	Voiries	Fonds de concours Voirie Lagny (Mis en Restes à Réaliser)	100 000,00			- 100 000,00	100 000,00	100 000,00		
		Total Voiries	100 000,00		-	- 100 000,00	100 000,00	100 000,00	-	-

		Demande de crédits					Inscrit au BP 2021 actuel	Décisions suite arbitrage		
Direction/Pôle	Service	Libellé	DEPENSES	RECETTES	Coût à la charge de la CCPV	Dépenses 2020 réinscrites au BP 2021 (nettes)		Projets 2021	Reporté à 2022	
	ZA de NLH	Réfection de la clôture des 2 bassins d'infiltration en sortie de zone	26 000,00	FCTVA et participation Com NLH	15 133,04	- 10 866,96	10 866,96			
		Remplacement de candélabres	6 000,00	FCTVA	984,24	- 5 015,76	3 000,00	10 866,96		
	ZA Lagny Le Sec	Prestations d'études / MOE pour problème de fissuration de la voie	35 000,00	FCTVA et participation Ville de Lagny	35 000,00	-	-	3 000,00		
		Total ZA	67 000,00		51 117,28	- 15 882,72	13 866,96	-	13 866,96	
Direction des Affaires Culturelles		500 chaises spectacles-racks de transport-AM18	36 000,00	FCTVA	5 905,44	- 30 094,56			30 094,56	
		Système son type Sono Nexo PS 15	15 000,00	FCTVA	2 460,60	- 12 539,40	12 539,40	12 539,40		
		Console MIDAS M32	3 500,00	FCTVA	574,14	- 2 925,86	2 925,86	2 925,86		
		Micro et pieds divers	1 000,00	FCTVA	164,04	- 835,96	835,96	835,96		
		Total Direction des Affaires Culturelles	55 500,00		9 104,22	- 46 395,78	16 301,22	-	16 301,22	
Pôle Environnement-Déchets		Bacs à déchets stationnaires de grande capacité pour expérimentation à ROSOY	5 500,00	FCTVA	902,22	- 4 597,78	4 597,78	4 597,78		
		Achat composteurs	15 000,00	FCVTA	2 460,60	- 12 539,40	12 539,40	12 539,40		
		Total Pôle Environnement Déchets	20 500,00		3 362,82	- 17 137,18	17 137,18	-	17 137,18	
Direction de la Communication		Remplacement des panneaux d'entrée des gymnases	4 000,00	FCTVA	656,16	- 3 343,84	3 343,84	3 343,84		
		Total Direction de la Communication	4 000,00		656,16	- 3 343,84	3 343,84	-	3 343,84	
Pôle environnement - Eau Assainissement	modification AS le 14/01/2021	Acquisition du terrain pour implanter le forage d'essai Gergogne	15 000,00			- 15 000,00				
Pôle environnement - Eau Assainissement	modification AS le 14/01/2021	Indemnités occupation parcelle du futur réservoir d'eau potable Gergogne afin de réaliser les études géotechniques	8 000,00			- 8 000,00	10 000,00	10 000,00		
	modification AS le 14/01/2021	Indemnités hydrogéologue agréé pour l'implantation du nouveau forage d'eau potable Gergogne (après nomination par l'ARS)	2 000,00			- 2 000,00				
		Total Eau et Assainissement	25 000,00			- 25 000,00	10 000,00	-	10 000,00	
Gemapi	modification AS le 14/01/2021	Etude ruissellement (estimation)	150 000,00	Subv AESN	120 000,00	- 30 000,00	30 000,00	30 000,00		
		Total GEMAPI	150 000,00		120 000,00	- 30 000,00	30 000,00	-	-	
TOTAUX			1 568 439,00		470 007,42	- 1 098 431,58	773 413,40	512 428,44	260 984,96	
							773 413,40	56 427,30		
							BP 2021			

